

Rapport – Evaluation à mi-parcours Programme LEADER 2014-2020



GAL Pays du Grand Briançonnais PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras

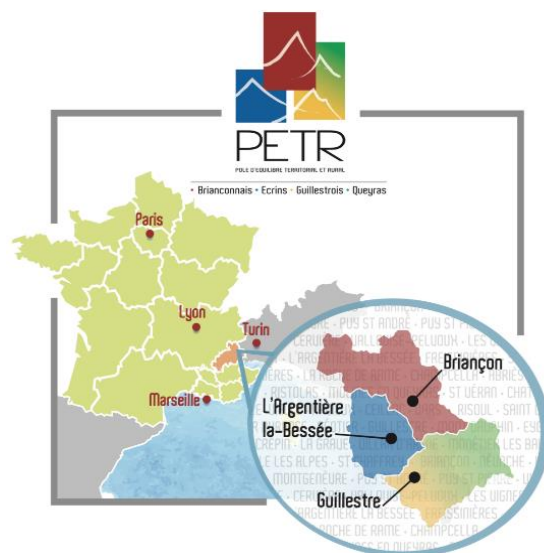
Sommaire

I. Présentation du PETR	4
I.1 Un territoire de montagne	4
a. Une situation géographique privilégiée	4
b. Un territoire de montagne enclavé.....	4
c. Un patrimoine naturel attractif	4
d. Une économie touristique.....	5
e. Une agriculture précaire.....	6
f. Une faible densité de population.....	6
I.2 Une histoire commune de territoire	7
I.3 Un territoire de projet.....	7
a. Le programme LEADER : une ouverture sur l'Europe.....	8
b. Le GAL Pays du Grand Briançonnais.....	8
c. La stratégie du GAL Pays du Grand Briançonnais	9
d. Stratégie initiale : une priorité ciblée sur les actifs	10
II. Evaluation à mi-parcours du programme LEADER du GAL Pays du Grand Briançonnais.....	12
II.1. Contexte de l'évaluation	12
II.2 Les principaux enjeux de l'évaluation	12
II.3 Méthodologie de l'évaluation	13
III. Etat d'avancement du programme LEADER : budget et stratégie	16
III.1 Consommation budgétaire.....	16
a. Consommation du budget global	18
b. Consommation par fiches action.....	19
c. Justification de la consommation des enveloppes	21
III. 2 Etat d'avancement de réalisation des fiches action et de la stratégie : indicateurs de réalisation et de résultats.....	23
a. Réalisation des fiches actions	23
b. Indicateurs obligatoires du cadre d'évaluation commun	24
III.3 Equipe LEADER	25
a. Evolution de l'équipe du personnel LEADER	25
b. Perception de l'équipe par les porteurs de projets.....	25
IV. Organisation de la procédure de programmation : focus sur le comité de programmation	27
IV.1 Analyse du tableau de bord – Comité de programmation.....	27
IV.2 Résultats du questionnaire adressé aux membres du comité de programmation	28
IV.3 Des préconisations pour le Comité de programmation.....	31

V. Porteurs de projet : typologie et avis de la démarche LEADER	33
V.1 Analyse du tableau de bord	33
a. Les porteurs de projet : une typologie des acteurs.....	33
b. Montant des aides financières allouées.....	34
V.2 Etats des projets soutenus par l'équipe du GAL	34
V.3 Résultats du questionnaire adressé aux porteurs de projet.....	35
a. Typologie des répondants au questionnaire	35
b. Apport de LEADER sur le territoire.....	37
c. Avis du circuit de gestion par les porteurs.....	38
d. Avis global sur la démarche.....	40
VI. Communication du programme.....	41
VI.1 Etat des lieux	41
VI.2 Communication pour la fin de programmation	42
VII. La mise en réseaux des acteurs.....	44
VII.1 La mise en réseaux vue par les porteurs de projet	44
VII.2 Mise en réseaux une question de définition(s).....	45
VII.3 Une mise en réseau via le PETR	46
VIII. Synthèse des recommandations	48
Conclusion	49
Annexe :.....	50
Compte rendu de la réunion de concertation.....	50
Tables des figures et des tableaux	55

I. Présentation du PETR

Le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras, porte le programme LEADER (Liaisons Entre Actions de Développement de l'Économie Rurale), pour une période de mise en œuvre de 2015 à 2023. Le GAL Pays du Grand Briançonnais assure la gouvernance du programme.



I.1 Un territoire de montagne

a. Une situation géographique privilégiée

Le PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras est un territoire de montagne et de haute montagne situé dans le département des Hautes-Alpes, au nord de la Région SUD Provence-Alpes-Côte d'Azur. Il est idéalement placé au carrefour de trois bassins économiques dynamiques et à fort potentiel : Grenoble, Marseille et Turin. De plus, il partage à l'est sa frontière avec l'Italie, partenaire avec laquelle il entretient des relations historiques et commerciales. Deux espaces protégés occupent le territoire : le Parc National des Ecrins et le Parc Naturel Régional du Queyras.

b. Un territoire de montagne enclavé

Par sa situation géographique, le PETR présente des particularités et des contraintes inhérentes aux zones montagnardes, un relief accidenté et des conditions météorologiques extrêmes, qui entraînent son enclavement à la fois géographique et social. Le faible développement des infrastructures de communication et de transports (pas de liaisons TGV ni d'autoroute sur le territoire) amplifie cet état d'enclavement et réduit la mobilité des habitants. Cet isolement est facteur de nombreux besoins et contraintes identiques pour les habitants du territoire auxquels les politiques locales tentent de répondre.

c. Un patrimoine naturel attractif

Le PETR propose un cadre de vie de qualité grâce à ses paysages et ses ressources naturelles exceptionnelles. Ces espaces aux fortes potentialités participent au développement économique du



territoire axé majoritairement sur le tourisme et les sports de montagne. Le territoire comporte deux parcs sur son territoire : le Parc National des Ecrins et le Parc Régional Naturel du Queyras qui attirent chaque année un grand nombre de visiteurs. Il apparaît donc primordial pour le PETR de protéger et valoriser ce support naturel de l'activité touristique.

d. Une économie touristique

Le tourisme est en effet devenu depuis plusieurs décennies l'activité majeure du territoire (ski alpin, hôtellerie, restauration etc.) Les retombées économiques dans ce domaine sont évidentes pour un territoire à forte vocation touristique, qui embauche 77% des actifs. Néanmoins, l'économie touristique du territoire présente des faiblesses et des limites.

Tout d'abord, la concurrence croissante des autres territoires, de plus en plus nombreux à développer leurs capacités d'accueil touristique incite le Pays à varier son offre touristique hivernale et estivale par la création notamment de nouvelles activités. De plus, les autres secteurs de l'économie du territoire dépendent de manière trop significative de la santé de l'activité touristique, souvent fragilisée par les aléas climatiques. Par conséquent, il apparaît primordial pour les acteurs locaux de diversifier leur économie à dominante touristique et de dépasser cette mono activité. L'artisanat occupe également une place importante dans l'économie du PETR. Ce secteur, stimulé par les caractéristiques économiques inhérentes au territoire tels la saisonnalité et l'importance du tourisme, participe en effet à la dynamisation de son tissu économique.

Enfin, l'industrie est un élément important à ne pas minimiser puisqu'il représente 8% des emplois sur le territoire. L'économie du PETR se distingue également par une saisonnalité de ses activités, conséquence des spécificités du territoire, qui entraîne une forte pluriactivité des actifs. Cette saisonnalité de l'emploi qui représente un poids économique important pour le territoire concerne majoritairement les secteurs touristique et agricole. La complémentarité des métiers d'hiver par des activités estivales est essentielle pour la bonne santé de l'économie du territoire. La pluriactivité de la population locale permet notamment de diminuer le taux de chômage du pays qui était de 5,5 % en 2008¹. Il est donc primordial de s'assurer de la stabilité des emplois saisonniers d'une saison sur l'autre afin de garantir une productivité accrue du potentiel touristique et des activités qui en dépendent.

¹ Contre 8,1% dans le département (données INSEE territoire de projet)

e. Une agriculture précaire

Le PETR se caractérise par une agriculture de montagne avec une prédominance des productions fourragères qui représentent 90% de la surface agricole du territoire. L'élevage des ovins et des bovins représente les types d'élevage dominant dans le système d'agriculture traditionnelle. Dans l'optique de créer une valeur ajoutée sur le territoire et de se diversifier de leur voisins interdépartementaux, les agriculteurs locaux ont priorisé une production de qualité et diversifiée destinée notamment à la vente directe. Le secteur agricole qui rassemble 4,1% des actifs du territoire doit faire face à de nombreuses difficultés. Tout d'abord, le départ à la retraite de nombreux agriculteurs dans les années à venir qui ne pourront être remplacés faute de jeunes actifs intéressés.

De plus, l'agriculture doit faire face à un frein majeur à son développement : le foncier. Les caractéristiques géographiques limitent en effet les parcelles destinées à l'agriculture et le prix des parcelles étant adapté à la demande touristique est inaccessible pour les agriculteurs. Il en résulte par conséquent un déclin inévitable de l'agriculture sur le territoire du PETR dans les prochaines décennies. Par conséquent, il est primordial de valoriser la vocation agricole auprès des jeunes actifs.

f. Une faible densité de population

Le territoire du PETR se caractérise par une faible densité de population qui s'explique principalement par ses caractéristiques géographiques (haute altitude et relief accidenté). Les possibilités d'occupation de l'espace y sont en effet considérablement diminuées.

De plus, l'on y constate un déséquilibre d'implantation de la population qui se concentre principalement dans les vallées et un phénomène de désertification. Ces disparités géographiques entraînent des contraintes et des besoins différents selon les diverses communes du PETR.

I.2 Une histoire commune de territoire

Le GAL (Groupe d'Action Locale) du Pays du Grand Briançonnais met en œuvre le programme LEADER (Liaisons Entre Actions de Développement de l'Économie Rurale) sur le territoire du PETR regroupant 36 communes et 3 Communautés de communes présentées ci-après.

Communauté de communes du Guillestrois et du Queyras	Communauté de communes du Briançonnais	Communauté de communes du Pays des Ecrins
15 communes	13 communes	8 communes



Cette alliance des trente-six communes du territoire, présentant des atouts complémentaires et des besoins identiques de par leur situation géographique, est le fruit de la volonté des élus et des acteurs locaux de mutualiser leurs expériences et leurs forces en faveur du développement local. En effet, le PETR fédère les protagonistes du territoire via la mise en place de réseaux qui facilitent la communication entre les différentes collectivités et favorise l'émergence d'initiatives locales cohérentes.

I.3 Un territoire de projet

Le PETR favorise donc une dynamique de projets associée à une cohérence des actions réalisées dans différents domaines (développement économique, transition écologique) sur son territoire. La thématique économique revêt une importance fondamentale. Son rôle fédérateur permet l'articulation des projets du territoire et des divers dispositifs financiers entre les divers acteurs concernés afin de faciliter l'émergence et le financement de projets.

a. Le programme LEADER : une ouverture sur l'Europe

Dans le cadre de la programmation de développement rural 2014-2020, LEADER contribue à la création d'emplois et à la revitalisation des zones rurales et périurbaines. Ce programme, qui privilégie un développement endogène, s'adresse aux territoires porteurs d'une stratégie locale de développement tels les pays, les PETR, les parcs ou les EPCI. Cette échelle territoriale permet par conséquent de cibler de manière plus précise les besoins, les attentes et les capacités des populations locales et ainsi valoriser les ressources territoriales. Le programme LEADER privilégie les projets structurants et innovants qui facilitent la création de nouveaux partenariats et ont un impact réel pour le territoire. Le FEADER (Fonds Européen Agricole de Développement Économique Rural) est mobilisé afin de financer ces actions locales programmées via le programme LEADER.

b. Le GAL Pays du Grand Briançonnais

Dans le cadre de sa politique de développement territorial, l'association du Pays du Grand Briançonnais a choisi de se porter candidat à l'appel à projets de la Région SUD - Provence-Alpes-Côte d'Azur, pour la programmation LEADER 2014-2020. Il paraît intéressant de préciser que le Grand Briançonnais a connu plusieurs générations de LEADER (*figure 1*).

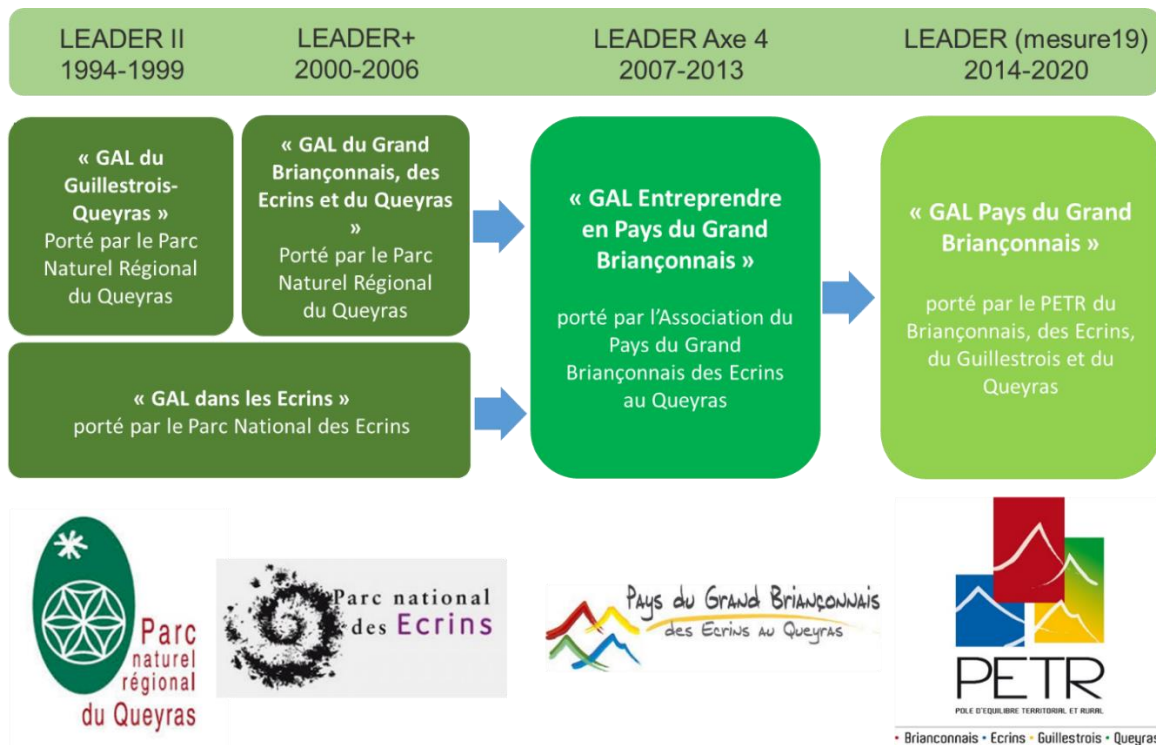


Figure 1 : Structures ayant porté les différentes programmations sur le territoire

c. La stratégie du GAL Pays du Grand Briançonnais

Le PETER Briançonnais, Ecrins, Guillestrois, Queyras a été retenu pour porter le programme LEADER 2014-2020 avec pour dotation une enveloppe de 1,5 millions d'euros de FEADER. La stratégie de ce programme est d'« ancrer durablement les actifs qui ont fait du territoire leur choix de vie ».

La priorité s'est construite en réponse à la question suivante : Sur quels points d'appui ou points forts le territoire peut-il aujourd'hui s'appuyer pour répondre aux enjeux et relever les défis de demain ?

Le cadre de vie exceptionnel, la qualité de l'ensoleillement et de l'air, les promesses de développement durable, l'offre riche et multiple pour la pratique sportive, font aujourd'hui du Pays du Grand Briançonnais un territoire attractif, plébiscité, un **territoire choisi**.

L'IFOP², en lien avec Familles Rurales, a mené une étude en 2018 sur : « Territoires ruraux : perceptions et réalités de vie », dans le but de connaître le ressenti des territoires ruraux sur leurs réalités. Spontanément, les ruraux associent d'abord la ruralité à la qualité de vie (62% des citations), quand les Français l'associent d'abord à des difficultés socio-économiques (46% des citations). C'est donc un territoire choisi pour la qualité de vie, qui est recherché. On peut penser néanmoins que cette aspiration à une meilleure qualité de vie ne suffise pas à contrebalancer les principaux freins à l'installation en milieu rural, décrit comme : « un manque de services publics » (70% des citations), « une offre d'emploi insuffisante » (62% des citations) et une « offre de transports insuffisante » (54%).

C'est donc l'absence de perspectives d'emplois ou d'insertion professionnelle, doublée du constat d'une disparition progressive de nombreux services publics, notamment parmi les seniors, qui conduisent à ce pessimisme renforcé. Les ruraux n'ont à la fois pas les mêmes opportunités et pas le même soutien des pouvoirs publics que les urbains et cela influence directement leur vision de l'avenir, une vision sombre, largement partagée (IFOP, 2018). Se pose alors la question du vivre sa ruralité aujourd'hui, en tant qu'actif du territoire.

En 2019, la mission « flash » sur l'équilibre entre les territoires urbains et ruraux de l'Assemblée Nationale, montre que la dynamique d'implantation des ménages dans les différents territoires a partie liée avec le dynamisme économique³. Les interactions sont effectivement réciproques : si la

² <https://www.ifop.com/publication/territoires-ruraux-perceptions-et-realites-de-vie/>

³ BAZIN Thibault & Jean-Claude LECLABART. (2019). Mission « flash » sur l'équilibre entre les territoires urbains et ruraux, Assemblée Nationale, Délégation aux collectivités territoriales et à la décentralisation, 73 p.

population suit l'emploi, l'inverse est également vrai : de l'emploi se crée là où s'installe la population pour répondre à ses besoins (économie résidentielle). Les entreprises sont particulièrement sensibles aux dynamiques des territoires émergents et bâtissent leurs stratégies d'implantation en fonction des talents disponibles sur les territoires.

Ce constat, donne une nouvelle fois un sens à la stratégie du GAL du Pays du Grand Briançonnais. En effet, ce choix du cadre de vie se traduit, le plus souvent, par une réelle volonté de se créer les conditions permettant de rester sur le territoire. **Cette volonté des actifs ayant fait du territoire leur choix de vie mérite d'être considéré comme une ressource majeure du territoire :**

- Elle participe à conforter le maintien et l'augmentation de la population sur le territoire, qui conditionne le maillage et le maintien des services, et renforce la part de l'économie domestique dans l'économie du Pays du Grand Briançonnais, créant ainsi un cercle vertueux pour l'attractivité du territoire,
- Elle incite à l'initiative, à l'esprit d'entreprise, active l'innovation,
- Elle favorise un brassage riche, permettant de construire ou réaffirmer des valeurs communes à tous les habitants du territoire autour de la volonté de préserver leur cadre de vie.

d. Stratégie initiale : une priorité ciblée sur les actifs

La priorité du GAL Pays du Grand Briançonnais est d'ancrer durablement les actifs qui ont fait du territoire leur choix de vie, vise à développer l'entrepreneuriat sur le territoire via le soutien au développement, à la création et la reprise d'entreprises. Cette stratégie, en cohérence avec les enjeux établis suite au diagnostic du territoire, prétend à solidifier le monde de l'entreprise et contribuer au développement et au maintien de l'activité économique au sein du Pays du Grand Briançonnais, via la création d'emplois de meilleure qualité renforçant l'identité du territoire. La priorité ciblée est déclinée au travers d'un plan de développement établi grâce à une démarche de concertation effectuée auprès d'acteurs du développement local. La stratégie du GAL se décline sur trois axes principaux (*figure 2*), regroupant dix fiches actions.

Stratégie :

“Ancrer durablement les actifs qui ont fait du territoire leur choix de vie”

3 axes stratégiques,

10 fiches actions :

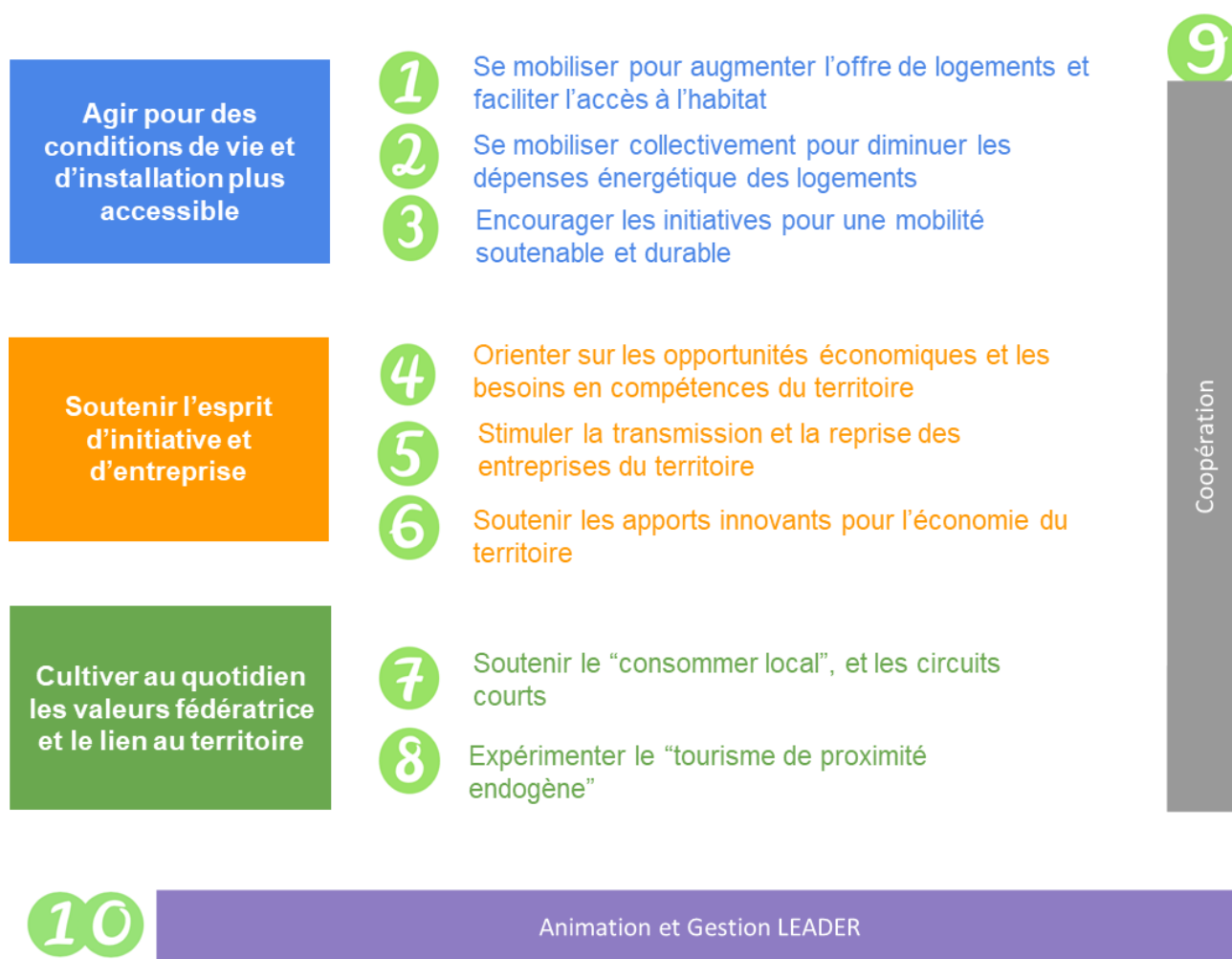


Figure 2 : Stratégie du GAL Pays du Grand Briançonnais

Les fiches action (FA) 1 à 8 correspondent à la mesure 19.2 du FEADER, la fiche action 9 à la mesure 19.3 et la fiche action 10 à la mesure 19.4.

II. Evaluation à mi-parcours du programme LEADER du GAL Pays du Grand Briançonnais

II.1. Contexte de l'évaluation

En application de l'article 34.3.g, du règlement UE 1303/2013, les GAL doivent évaluer leur stratégie locale de développement.

Outre l'exigence européenne, l'évaluation a une place particulière dans la mise en place des projets de développement local rural. Elle doit aider au suivi et au pilotage des actions :

- Faire des choix stratégiques, améliorer leurs pratiques,
- Clarifier les responsabilités des partenaires (qui sont souvent nombreux et à qui il faut rendre des comptes) et vérifier la cohérence des choix faits,
- Vérifier le bon usage de l'argent public et son efficacité.

L'évaluation, c'est donc :

- **Comprendre** (que s'est-il passé ?) : logique et utilité de l'intervention,
- **Juger** (a-t-on bien fait ?) : impacts et effets (directs, indirects, organisationnels),
- **Améliorer** (comment faire mieux ?) : contenu et modalités de mise en œuvre.

II.2 Les principaux enjeux de l'évaluation

L'évaluation est un processus d'appréciation des actions menées en fonction des résultats obtenus, de leurs impacts et des besoins à satisfaire. Grâce à cette évaluation intermédiaire, le GAL devra être en mesure d'évaluer l'état d'avancement de sa programmation et de définir une première plus-value du programme LEADER au sein du PETR. Il sera évalué si un ajustement de la stratégie sera nécessaire pour la fin du programme.

L'évaluation permettra également de répondre pour partie aux questions évaluatives proposées dans le cadre commun d'évaluation des GAL de la Région PACA :

- *Question 1* : Dans quelle mesure les réalisations et les résultats obtenus par la mise en œuvre des stratégies de chacun des GAL permettent d'atteindre les objectifs fixés à LEADER dans l'AMI et le cadre de performance ?
- *Question 2* : En quoi les moyens spécifiques dédiés à LEADER permettent de développer des réseaux d'acteurs de qualité sur le territoire ?
- *Question 3* : Le circuit de gestion permet-il de simplifier les procédures pour le bénéficiaire, de favoriser la programmation par les GAL et d'améliorer la qualité de la mise en œuvre de LEADER

II.3 Méthodologie de l'évaluation

L'élaboration d'une méthodologie efficace est apparue primordiale pour le GAL afin de mener l'évaluation dans les meilleures conditions et d'obtenir les résultats escomptés.

Le protocole est mis en œuvre à l'appréciation du GAL en utilisant en partie les outils proposés par le réseau rural et l'autorité de gestion.

L'évaluation a été menée à l'aide d'éléments factuels tels que les outils de gestion alimentés par l'équipe technique du GAL : tableau de bord, maquette financière etc. et d'éléments d'appréciation recueillis auprès des porteurs de projets, des membres du comité de programmation et des partenaires à l'aide de questionnaires et lors d'une réunion participative puis d'entretiens individuels (figure 3). Le travail a été mené sur deux mois et demi.

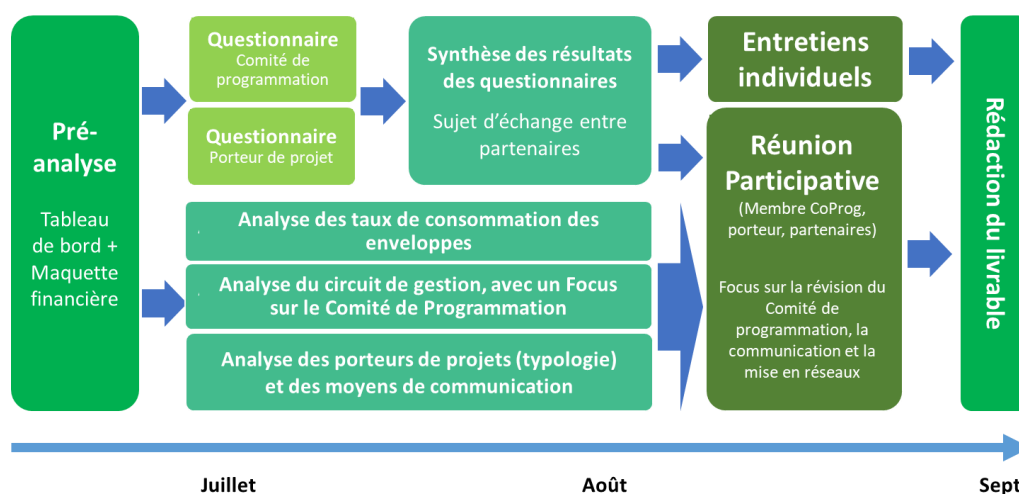
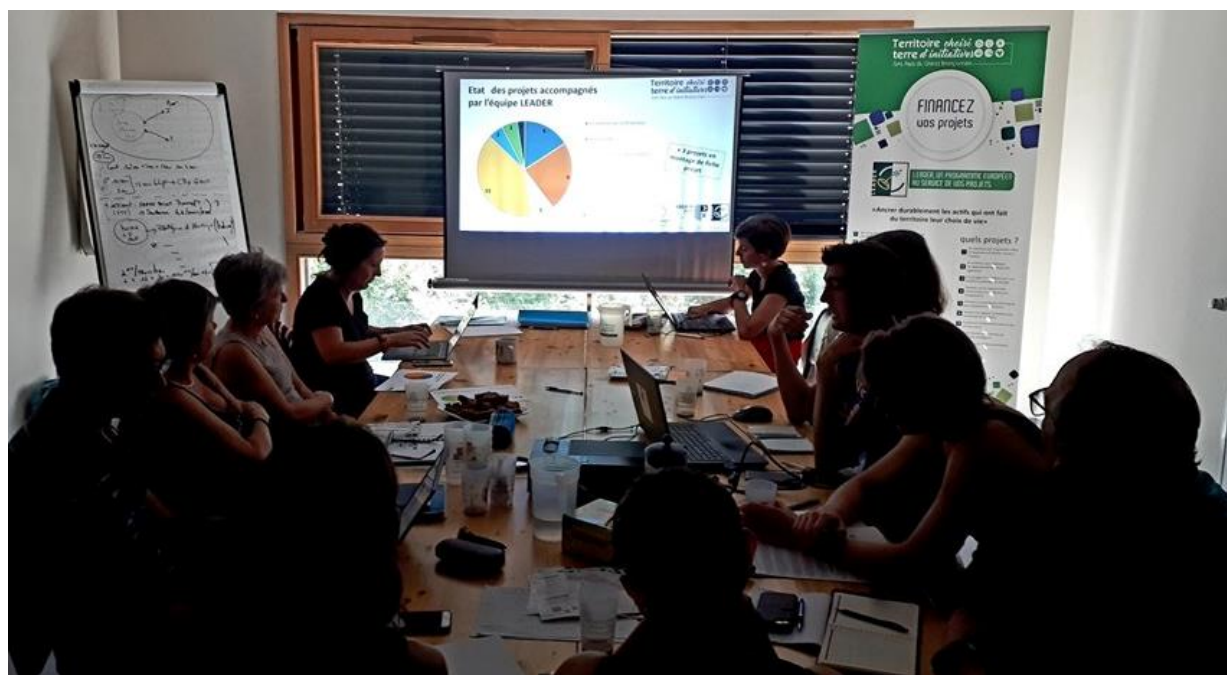


Figure 3 : Circuit du protocole d'évaluation (sur 2 mois)

Des analyses du tableau de bord et de la maquette financière ont été élaborés ainsi que deux questionnaires : l'un destiné aux porteurs de projet et l'autre pour les membres du comité de programmation.

La finalité de ces questionnaires est de recueillir les constats et les perceptions du programme LEADER, de l'équipe et des procédures. Les résultats sont ensuite synthétisés pour mettre en exergue des informations clés, des incompréhensions, ou encore des pistes potentielles d'amélioration.

La tenue d'une réunion participative proposée aux membres du comité de programmation et du comité technique, a permis de confronter les réalités perçues par les différents acteurs du programmes (Porteurs, membres du Comité de Programmation, partenaires techniques ou financiers, équipe LEADER), mais également pour discuter des pistes d'amélioration et étudier la faisabilité des préconisations proposées et leurs acceptabilités aux niveaux des différentes acteurs.



Synthèse de réunion et liste des participants en annexe

Le bilan qualitatif repose sur :

- L'examen des projets du GAL (difficultés, freins, réussites et motivations),
- De la stratégie du programme LEADER,
- Du fonctionnement du GAL.

Cette analyse porte donc principalement sur les mécanismes de gestion du programme, les axes stratégiques et la qualité des actions programmées. Les résultats obtenus permettront de définir si la stratégie du GAL est toujours adaptée au territoire et si les opérations programmées ont répondu aux

objectifs de départ. Des focus seront en place sur les thématiques suivantes : Comité de programmation, communication et mise en réseaux.



Durant cette réunion participative d'évaluation, un état des lieux de la consommation budgétaire, ainsi que l'analyse des porteurs de projet et du déroulement des comités de programmation, ont été réalisés, conduisant à une réflexion commune sur des pistes d'améliorations. Cette analyse quantitative consiste en un recueil et un regroupement des données de programmation (enveloppe consommée, avancement des fiches dispositifs, remontée des dépenses), une présentation des outils de suivi administratifs et financiers, et en une analyse des résultats atteints au regard des indicateurs de suivi et d'évaluation (objectifs poursuivis et atteints).

L'analyse qualitative fut restreinte à cause d'un nombre de projets faible ainsi que peu de temps de recul pour évaluer leur impact sur le territoire.

Des entretiens ont été réalisés, dans le but d'apprécier d'un point de vue des élus (présentés ci-dessous), sur les opportunités que leurs à apporter LEADER en termes de développement d'activités.

Pierre LEROY – Président du PETR, Maire de Puy-St-André, vice-président de la Communauté de communes du Briançonnais



Martine ALYRE – Présidente du GAL du Pays du Grand Briançonnais, première Adjointe au Maire, délégué aux Affaires relatives aux acteurs économiques, de la commune de Saint-Chaffrey

III. Etat d'avancement du programme LEADER : budget et stratégie

III.1 Consommation budgétaire

Avant tout propos, il convient de rappeler l'état de la maquette financière FEADER du GAL (figures 4 à 8).

Maquette financière initiale :

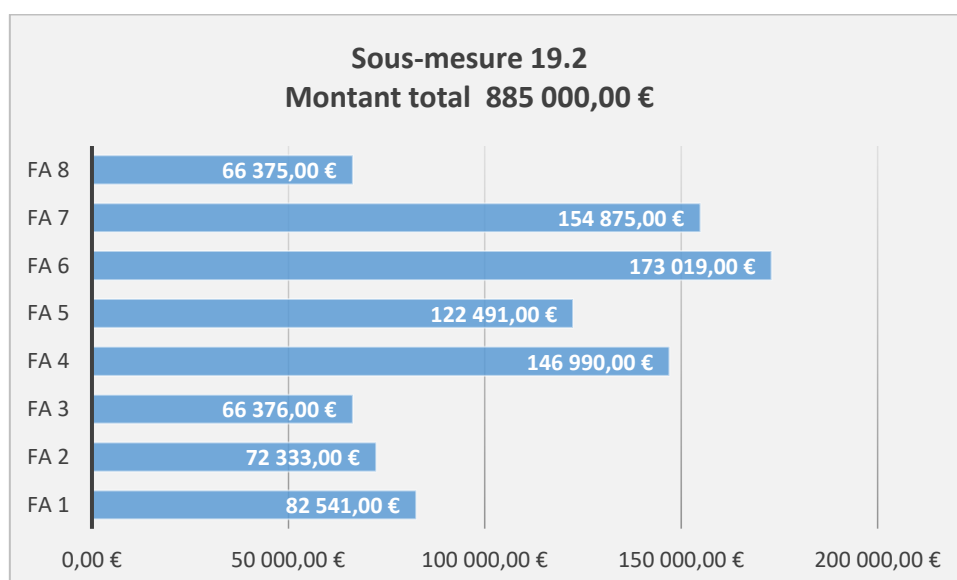


Figure 4 : Maquette financière sous- mesure 19.2

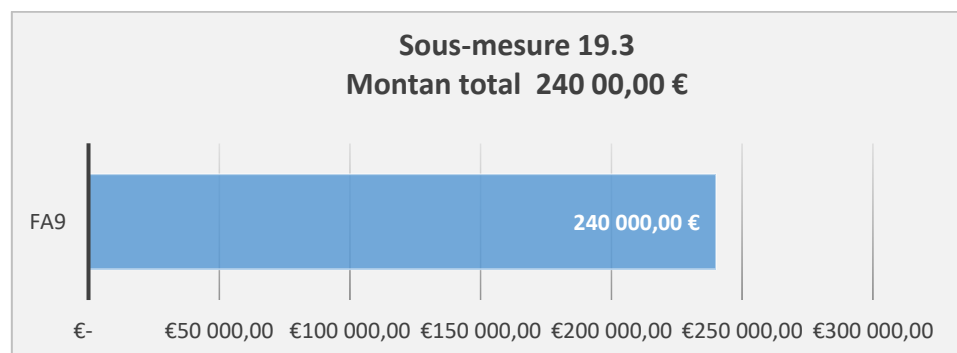


Figure 5 : Maquette financière sous- mesure 19.3

En vertu de l'article 4 de la convention de délégation de tâches entre le GAL, l'autorité de gestion et l'organisme payeur, il est permis au GAL de modifier la maquette financière initiale en effectuant des transferts d'enveloppes entre fiches action.

Le comité de programmation a voté pour trois transferts d'enveloppes lors des comités des 29 septembre 2018, 07 février et 25 avril 2019.

Maquette financière au 31 août 2019 (après transferts) :

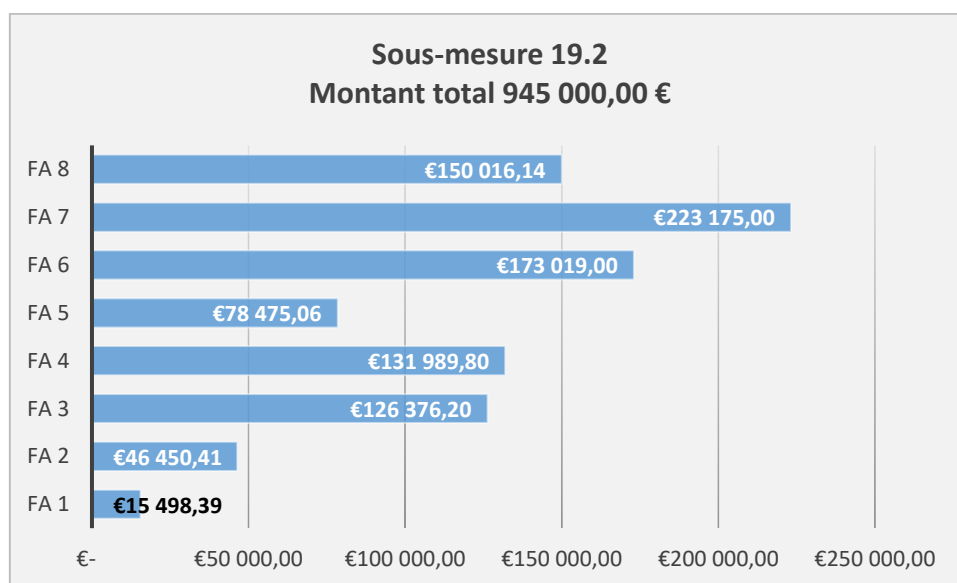


Figure 6 : Maquette financière sous- mesure 19.2 au 31/08/19

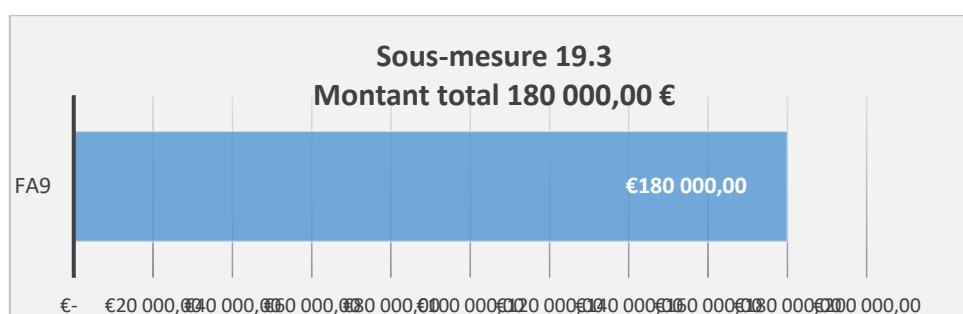


Figure 7 : Maquette financière sous- mesure 19.3 au 31/08/19

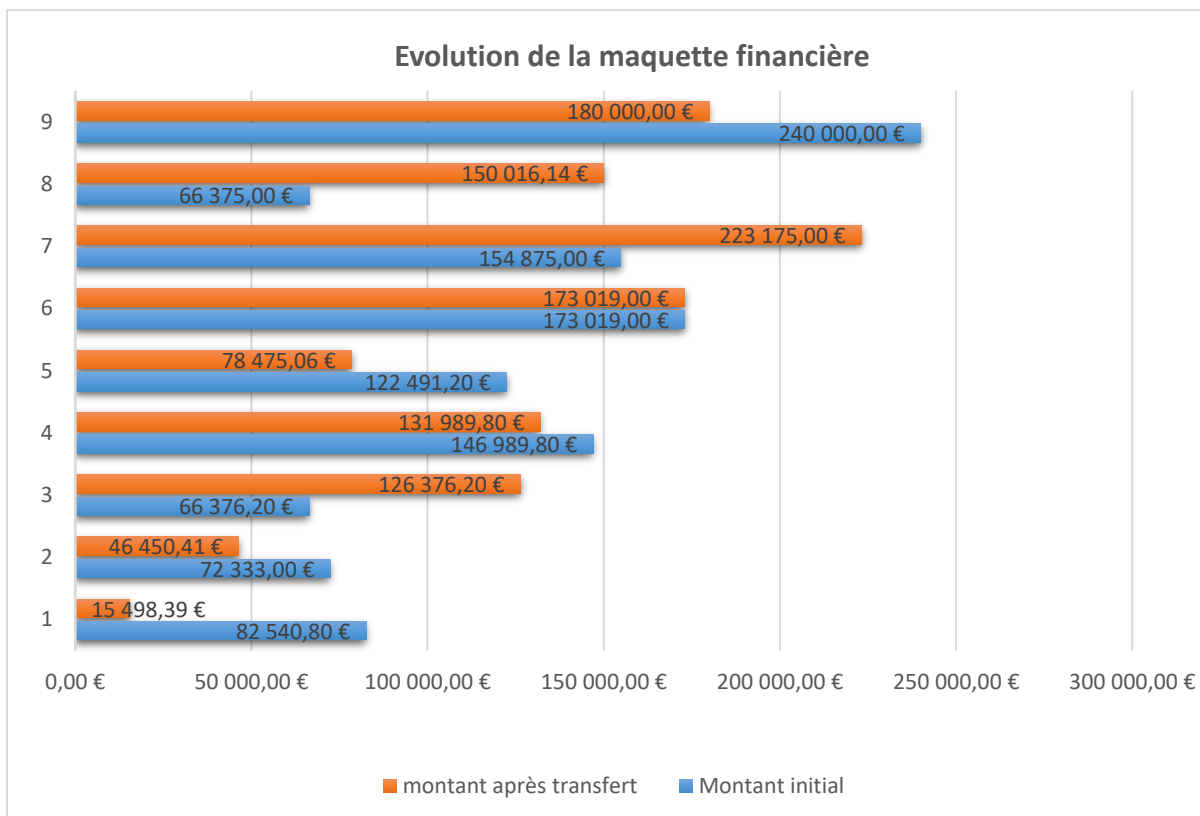


Figure 8 : Synthèse de l'évolution de la maquette financière sous-mesures 19.2 et 19.3

a. Consommation du budget global

Au 31 août 2019, sur l'enveloppe globale des mesures 19.2 et 19.3 qui représentent 1 125 000 €, 370 611,67 € de FEADER sont programmés (figure 9), soit un taux de 39 %.

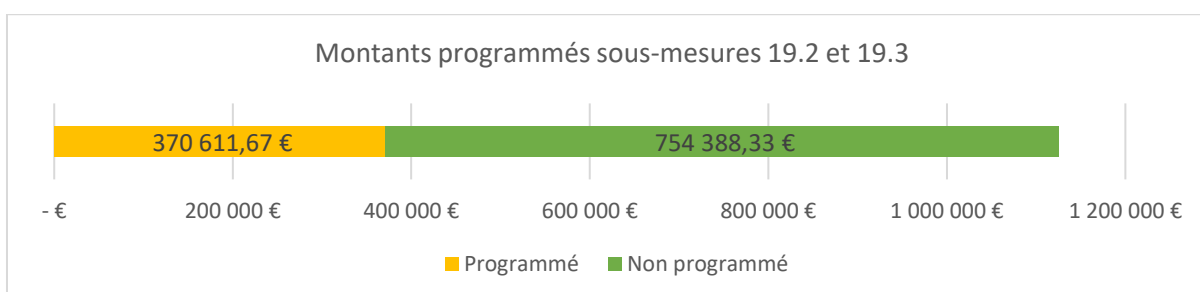


Figure 9 : Etat de consommation de l'enveloppe globale LEADER

b. Consommation par fiches action

Rappelons que des transferts entre les enveloppes des fiches action ont été opérés (cf figure 8).

Ces transferts ont été motivés par les projets en émergence.

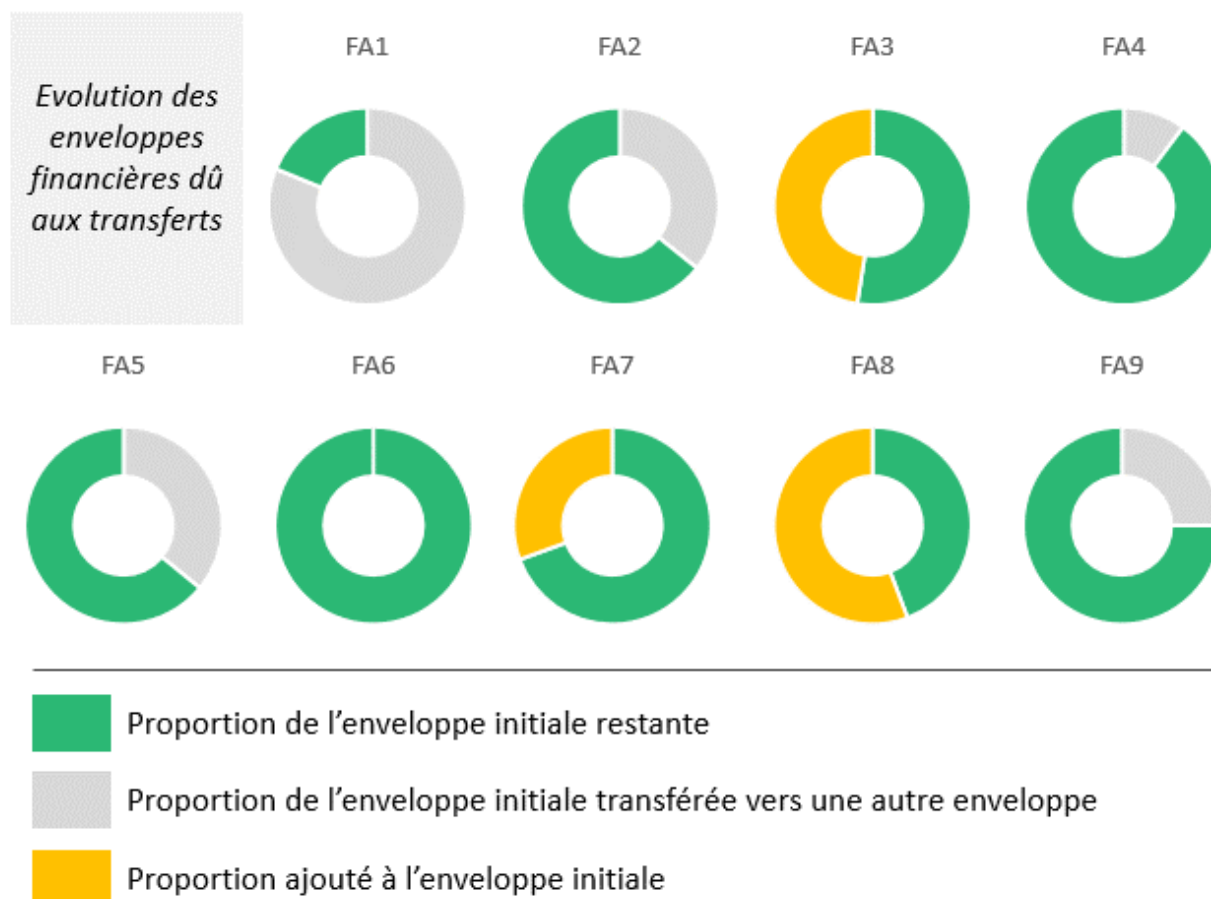


Figure 10 : Evolution des enveloppes après transfert

Sur la figure 10 ci-dessus, nous pouvons voir la part de l'enveloppe initiale restante (en vert), la part transférée vers une autre enveloppe (en gris), ainsi que la part ajoutée à la part initiale (en jaune).

Les enveloppes des FA 3, 7 et 8 ont été abondées au dépend des enveloppes des FA 1, 2, 4 et 5 moins sollicitées. L'augmentation des enveloppes des FA 3, 7 et 8, s'accompagne également d'une

modification du plafond des dépenses éligibles passant de 60 000 à 100 000 € pour les FA 3 et 8, et de 80 000 à 100 000 € pour la FA 7 (Comité de programmation 07/02/2019).

Ces transferts d'enveloppe ont une conséquence sur le taux de consommation. Certaines fiches action qui avaient un taux de consommation de 18,7 % par exemple pour la FA1, est passé à 100 % de taux de consommation après transfert. Les FA 1 et 5 n'ont alors plus de budget disponible, car après transfert elles passent à 100 % de consommation.

Les enveloppes qui ont été abondées lors des transferts, comme les FA 7 et 8, ont un taux de consommation qui a baissé (figure 11).

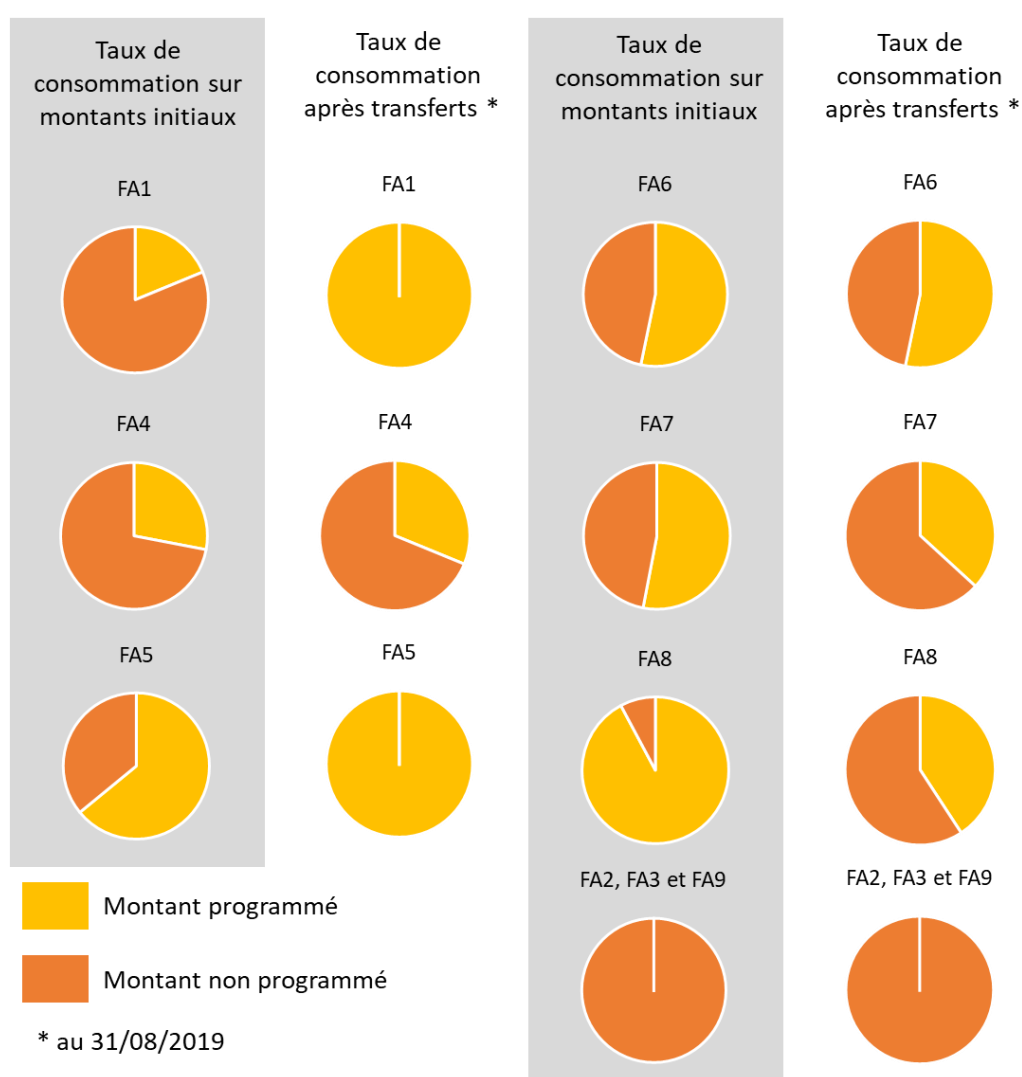


Figure 11 : Taux de consommation des enveloppes avant et après transferts

Au niveau de la programmation des différentes fiches action, nous pouvons voir dans la figure 12, que les FA 1 et 5 sont entièrement programmées, que les FA 2, 3 et 9 ne sont pas programmées, et que les FA 4, 6, 7 et 8, sont partiellement programmées.

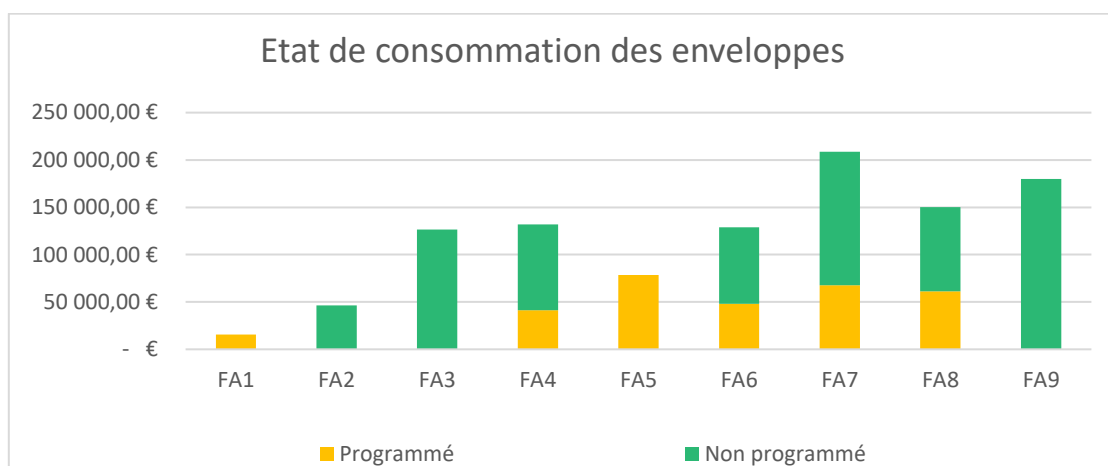


Figure 12 : Programmation par fiches action

c. Justification de la consommation des enveloppes

Le retard de livraison des outils

La mise en œuvre du programme est conditionnée à l'utilisation d'outils livrés par l'autorité de gestion et l'Agence de Service et de Paiement.

Ces outils ont été livrés en fin d'année 2017 et leur utilisation n'a pu être effective qu'en 2018.

Un retard a par conséquent été pris dès le début du programme : peu de communication sur les aides effectuée, temporisation auprès des premiers porteurs pour les faire patienter, abandon de quelques demandes, image du programme dégradée.

L'évolution des politiques publiques et des offres de financement

Nous pouvons aussi parler des modifications du contexte, notamment pour les financements et des aides publiques. Par exemple, pour la fiche action 2 portant sur la mobilisation collective pour diminuer les dépenses énergétique des logements, ce financement entre en concurrence avec d'autres

dispositifs, financements, crédits d'impôt ou prime au niveau national, régional ou local tels (Aides ANAH (Agence National d'Amélioration de l'Habitat), Fond chaleur et aide de l'ADEME, primes Certificats d'Economies d'Energie (CEE), aides communales comme les Opérations programmées d'amélioration de l'habitat (présent sur le Guillestrois, en projet sur le Briançonnais pour 2020)...))

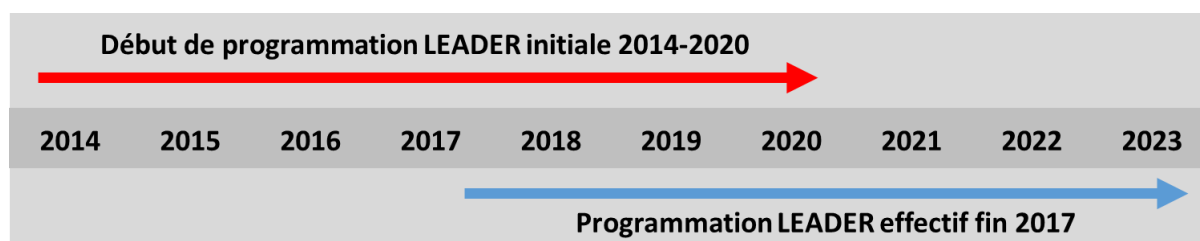
Il en est de même pour la fiche action 3 « Encourager les initiatives pour une mobilité soutenable et durable » : plusieurs programme transfrontalier et appels à projet nationaux et régionaux (ADEME) sur la mobilité n'ont pas permis de positionner le programme LEADER pour financer certaines opérations.

L'appel à projets coopération ouvert en février 2019

Notons également l'ouverture tardive de la mesure 19.3 pour la fiche action 9 sur la coopération. Cet axe mobilise une importante enveloppe financière et plusieurs projets de coopération sont attendus.

Le report annoncé des dates de fin de programmation et de remontée des demandes de paiement permet de reconsidérer la capacité du GAL à octroyer ses fonds durant la période dédiée.

Demeure toutefois une crainte de disposer suffisamment de moyens financiers sur la mesure 19.4 pour assurer les frais d'animation et de gestion du programme jusqu'en 2023.



III. 2 Etat d'avancement de réalisation des fiches action et de la stratégie : indicateurs de réalisation et de résultats

a. Réalisation des fiches actions

Il a été défini pour chaque fiche action des indicateurs de réalisation, de résultats et d'impact. Au regard de l'avancée du programme seuls les indicateurs de réalisation sont pertinents, pour nous permettre de réaliser un point d'étape sur l'état d'avancement des différentes fiches action.

Sur le nombre de projets prévus (49), 15 ont vus le jour, soit une performance de 30,61 % sur l'atteinte de la cible attendus (tableau 1). Concernant les autres indicateurs de réalisation, nous pouvons dire que les faibles taux sont dus à un faible nombre de projets soldés (seulement 3). En effet, un nombre plus important de projets soldés permettrait d'avoir plus d'informations sur les résultats donnés par les projets, que ce soit en termes de communication-médias ou de nombre de structures ou d'entreprises impliquées.

Tableau 1 : Tableaux des indicateurs de réalisations des Fiches actions

Fiches-Actions	Indicateurs de réalisation	Cibles	Valeurs (06/2019)
FA1 Se mobiliser pour augmenter l'offre de logements et faciliter l'accès à l'habitat	Nombre de projets	3	1
	Nombre de communes sensibilisées	38	8
	Nombre de procédure de recensement des biens vacants et sans maître	38	0
FA2 Se mobiliser collectivement pour diminuer les dépenses énergétiques des logements	Nombre de projets	2	0
	Nombre de prescripteurs sensibilisés	60	0
	Nombre de particuliers fréquentant le guichet unique annuellement	500	0
FA3 Encourager les initiatives pour une mobilité soutenable et durable	Nombre de projets	6	0
	Nombre d'actifs expérimentant	80	0
	Nombre de médias utilisés	12	0
FA4 Orienter sur les opportunités économiques et les besoins en compétences du territoire	Nombre de projets	6	1
	Nombre d'entreprises impliquées	20	2
	Nombre de structures impliquées	8	5
FA5 Stimuler la transmission et la reprise des entreprises du territoire	Nombre de projets	3	2
	Nombre de reprises accompagnées	12	0
	Nombre de structures partenaires des actions collectives	8	9
FA6 Soutenir les apports innovants pour l'économie du territoire	Nombre de projets	12	5

FA7	Soutenir le « consommer local », et les circuits courts	Nombre de projets	6	4
		Nombre de producteurs concernés	50	50
		Nombre de relais médiats	8	4
FA8	Expérimenter le “tourisme de proximité endogène”	Nombre de projets	5	2
		Nombre de structures ou socioprofessionnels participant	20	2
FA9	Coopération	Nombre de projets	6	0
		Nombre de partenaires socioéconomique du territoire impliqués	20	0
		Nombre de projets totaux	49	15

b. Indicateurs obligatoires du cadre d'évaluation commun

En termes d'obligations règlementaires en matière d'évaluation, deux indicateurs de résultats rattachés au domaine 6B concernant LEADER. Cela signifie que des valeurs cibles à atteindre d'ici la fin de la programmation sont associées aux deux indicateurs suivants :

- **Indicateur O18** « Population concernée par les groupes d'action locale » : la valeur cible à atteindre pour 2023 est de 800 000 habitants pour l'ensemble des territoires des GAL. Cette valeur cible a été atteinte à travers l'Appel à Manifestation d'Intérêt LEADER. La population totale couverte par les territoires des GAL est de 875 435 habitants.
- **Indicateur R24** « Nombre d'emplois créés dans les projets soutenus par LEADER » : la valeur cible à atteindre pour 2023 est un objectif collectif de création de 270 emplois pour l'ensemble des GAL.

A l'heure actuelle, et au vu du nombre de projets soldés, nous pouvons avancer les résultats des deux indicateurs obligatoires, pour le territoire du GAL et sa stratégie.

Indicateur O18	36 896 habitants (sources : INSEE)
Indicateur R24	0 emploi créé (juin 2019)

III.3 Equipe LEADER

a. Evolution de l'équipe du personnel LEADER

L'équipe du GAL du Pays du Grand Briançonnais, rattachée au PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras, est composée de deux agents. La cheffe de projet du programme LEADER, animait le précédent programme 2007 – 2013 et a démarré seule celui actuel. Au vu du retard pris pour le démarrage du programme 20014 – 2020, l'embauche du gestionnaire n'a eu lieu que mi 2016. Un seul renouvellement de poste a eu lieu pour celui de gestionnaire à l'automne 2017.

En 2018, l'animatrice n'as pas été présente une large partie de l'année pour congé maternité. Son poste n'a pas été remplacé durant cette absence. La gestionnaire a alors été appuyée par un temps partiel de secrétariat, occupé par la secrétaire du PETR, mais durant cette année aucune animation n'a été menée. Les 2 ETP prévus seront alors de retour à temps plein en 2020.

Tableau 2 : Evolution des équivalents temps pleins pour le programme LEADER

Postes	2016	2017	2018	2019	2020 (prévisionnel)
Gestionnaire	0,6 ETP	1 ETP	1 ETP	1 ETP	1 ETP
Animateur	1 ETP	1 ETP	0,24 ETP	0,6 ETP	1 ETP
Secrétaire	/	/	0,8 ETP	/	/

L'équipe en place, est certes inférieure en ETP que ce qui est prévu dans le programme (2 ETP), mais elle a l'atout de l'expérience, la cheffe de projet ayant à son actif plusieurs années d'animation et étant sur le territoire depuis 2010. La connaissance des acteurs est alors un plus, quand on voit le turn-over des gestionnaires et animateurs sur les programmes LEADER en France.

b. Perception de l'équipe par les porteurs de projets

Une partie des deux questionnaires (comité de programmation et porteurs de projets) portaient sur la perception de l'équipe par les porteurs de projet, et sur leurs accompagnements. Les porteurs de projet (16 répondants), ont répondu être plutôt d'accord avec les affirmations suivantes dans une large majorité :

- 16/16 « Je suis satisfait de l'accompagnement par l'équipe du GAL »
- 16/16 « Je suis satisfait des réponses apportées à mes questions ».

- 14/16 « L'accompagnement par le GAL a facilité la constitution de mon dossier de demande d'aide »
- 15/16 « L'accompagnement par le GAL a maximisé mes chances d'obtenir un financement »

L'accompagnement de l'équipe est alors fréquent et efficace. En effet pour 100 % des répondants, les délais de réponses corrects (sur 15 répondants). Ces échanges sont principalement mensuels (53,3 %) et bimensuelle (26,7%). Pour certains ces échanges sont plus fréquents (*figure 13*), cela dépend également à quel niveau du circuit de gestion est le projet, les échanges étant plus fréquent lors du montage du projet.

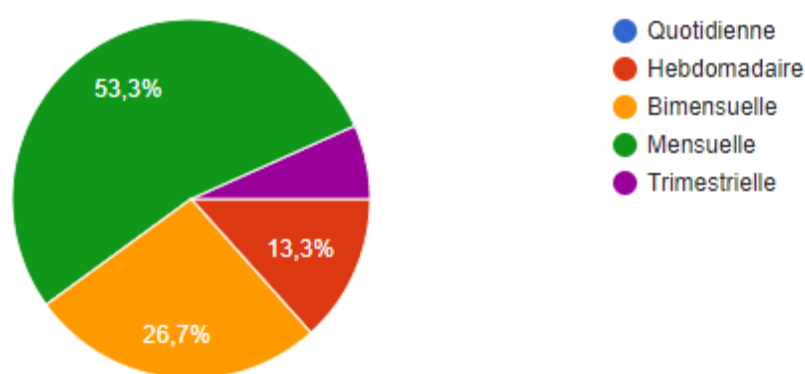


Figure 13 : Fréquence des échanges entre l'équipe LEADER et le porteur de projet

L'équipe LEADER du GAL, trouve de manière générale, que la nomination des GAL comme organisme intermédiaire par la Région, - en faisant l'instruction donc les projets proposés, - permet un meilleur accompagnement des porteurs de projets, ce qui est largement remercié via le questionnaire présenté aux porteurs de projet. Cela créait alors une Europe de proximité, et une prise en compte plus importante du contexte est des enjeux locaux, notamment socio-professionnels. Un membre du comité de programmation au collège privé, souligne lors de la réunion participative, l'importance de l'accompagnement de LEADER pour les petites entreprises par l'équipe technique, dans le montage et suivi du projet. LEADER reste encore proche des territoires, proche des gens, alors que les autres programmes du FEADER, semblent eux plus loin des réalités locales, étant en même temps plus éloigné du territoire.

IV. Organisation de la procédure de programmation : focus sur le comité de programmation

IV.1 Analyse du tableau de bord – Comité de programmation

Le comité de programmation est composé d'un collège privé de 10 titulaires et 10 suppléants, et d'un collège public composé de 9 titulaires et 9 suppléants. Nous pouvons voir que le taux de présence est de 47 % pour les titulaires du collège public, contre 67 % de présence dans le collège privé (figure 14). A noter que 2 membres titulaires du collège public ne sont jamais venus en comité de programmation, alors que tous les membres du collège privé ce sont déjà mobilisés.

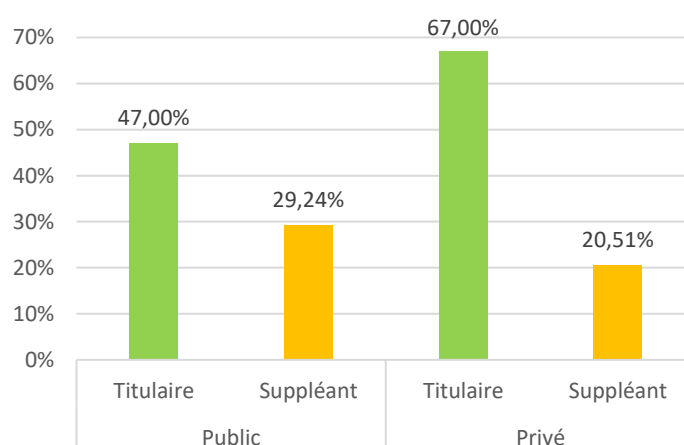


Figure 14 : Taux de présence moyen des membres du Comité de programmation

Avec l'approche des élections municipales, revoir les collèges semble pertinent. Il sera déjà obligatoire pour le collège public, mais il est intéressant d'offrir la possibilité au privé de renouveler leur engagement ou de laisser leurs places pour de nouveaux membres. De plus à mi-parcours cela pourrait insuffler un nouveau souffle et permettre de faire connaître à d'autres acteurs le programme LEADER. En effet, le collège public est plus difficile à mobiliser, comme le montre les graphiques de la figure 14, le collège public est très peu représenté avec une 1 réponse au questionnaire de l'évaluation mi-parcours sur 9, ainsi que pour les questionnaires distribués à la fin des comités de programmation avec

1 réponse sur 12 (figure 15). Une meilleure sensibilisation sur le programme LEADER auprès du collège public serait à reconsidérer.

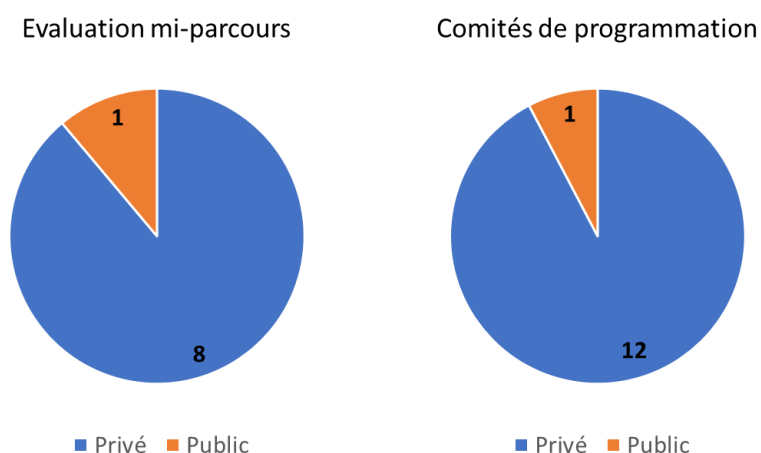


Figure 45 : Participation aux questionnaires des membres des collèges

IV.2 Résultats du questionnaire adressé aux membres du comité de programmation

Un questionnaire a été proposé aux 38 membres du comité de programmation, seul 9 membres ont répondu, avec 7/9 de membres titulaires et 8/9 relevant du collège privé. Les membres ayant répondu ont assisté à 66,7 % entre 6 et 10 comités, contre 33,3 % n'ayant assisté qu'à 2 à 5 comités (figure 16).

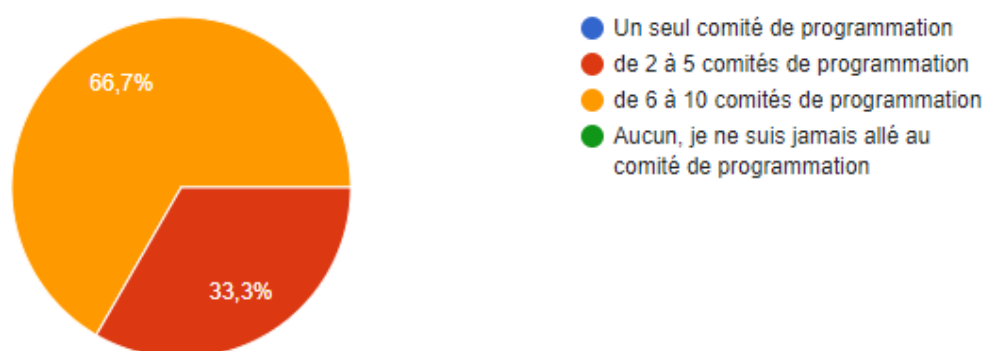


Figure 16 : Nombre de participations au Comité de Programmation pour les répondants

Sur la forme, les comités de programmation semblent agréables et pratiques pour les membres. En effet, pour les affirmations suivantes, les membres (9 répondants) sont principalement plutôt d'accord pour les affirmations suivantes :

- 9/9 La date de la réunion m'a été communiquée suffisamment tôt pour me permettre de m'organiser,
- 9/9 J'ai reçu les fiches-projets / documents suffisamment tôt pour me permettre d'en prendre connaissance,
- 9/9 Le compte-rendu des réunions sont complets et indiquent clairement les décisions prises,
- 8/9 J'ai pu obtenir des réponses aux questions que je me posais avant la réunion.

Concernant le déroulement des débats durant les réunions, 100 % des répondants estiment que :

- Les sujets à l'ordre du jour ont été introduits de façon claire et complète,
- Les projets sont présentés de façon claire et complète, J'ai pu m'exprimer librement,
- La répartition du temps de parole était équitable,
- Les décisions sont prises de façon démocratique
- Et l'animation des réunions est dynamique.

Concernant la question : Les interventions sont-elles constructives : 8/9 des répondants sont favorables, 1/9 ne se prononçant pas. Le fonctionnement des comités semble également convaincre.

Concernant la composition du comité de programmation, une question proposait de choisir entre 1 et 3 valeurs, selon les valeurs ajoutées qu'apporte l'association d'acteurs privés et publics lors des réunions. Nous pouvons voir que l'association des deux collèges apporte principalement pour les répondants (1) un regard complémentaire sur le projet, et (2) une meilleure connaissance des besoins du territoire (*figure 17*).

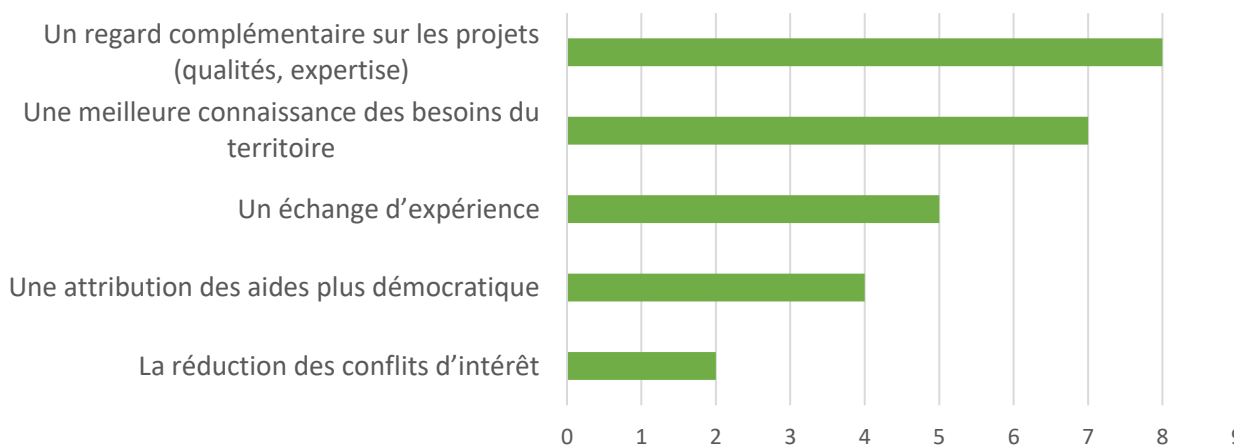


Figure 17 : Nombre de réponses par valeurs ajoutées proposés pour l'association Privé-Public

Les répondants ont ensuite pu s'exprimer sur les spécificités qu'apportent les collèges public et privé. Une analyse textuelle des réponses a été menée pour avoir un nombre d'occurrence des mots ou d'associations de mots les plus utilisés (*tableau 3*). Le collège public semble apporter davantage des connaissances relatives au territoire et aux modalités politiques et administratives, sur une vision du territoire plus globale. Le collège privé est plus enclin à apporter des compétences techniques plus précises, au niveau économique et social, mais également en tant qu'acteurs économiques du territoire.

Tableau 3 : Occurrences des mots utilisé sur les spécificités relatives aux collèges

(Entre parenthèse le nombre d'occurrence sur 9 répondants)

Spécificités identifiées par les membres du Comité de Programmation (Nombre d'occurrence des mots ou assemblages de mot sur 9 répondants)
<p>Collège public :</p> <p>(4) territoire (3) connaissance du territoire (2) projets, politique, vision</p> <p>Apporte de l'expérience dans sa « connaissance du territoire et des rouages administratifs » : appui politique, connaissance de leur territoire et des mécanismes d'aides, connaissance de son territoire et de sa population, valeurs et objectif du territoire, cadre institutionnel, stratégie plus globale et équitable inscrite dans une ligne politique</p>
<p>Collège privé :</p> <p>(4) regard (3) projets, connaissance (2) regard extérieur, projets, connaissance</p> <p>Apporte de l'expérience « technique et économique du territoire » : regard en tant que dirigeant d'entreprise, réalité de terrain et économique, expertise technique sur certains sujets, regard pas seulement axé sur le développement économique, connaissance des projets et dynamiques citoyennes, compétences de gestion de projet</p>

Les répondants félicitent l'équipe du GAL (*tableau 4*), en effet, cette Europe de proximité, implantée dans les territoires semblent permettre aux porteurs de projets, de mieux accepter la complexité de la démarche LEADER par un accompagnement adapté, bien loin des autres mesures du FEADER, centralisées sur Marseille ou au sein des Départements.

Tableau 4 : Avis libre pour les membres du comité de programmation

<p>Je félicite... 6 réponses</p>	<p>5/6 l'équipe : qui organise et gère tous les porteurs et l'organisation, elle est remerciée pour le calme, le sérieux et leur application, ainsi que pour leur disponibilité, professionnalisme et discours à la portée des non-initiés</p> <p>1/6 la stratégie : thématiques choisies sur le territoire</p>
<p>Je critique... 4 réponses</p>	<p>2/4 manque d'investissement des élus et collectivités : Le manque d'investissement des collectivités, les sièges d'élus sont trop souvent vides, et certains partent quand les projets concernant leur territoire sont votés, le comité n'est souvent pas leur priorité</p> <p>2/4 complexité de la démarche : longueur pour faire aboutir, la complexité du système et des délais d'instructions, le manque de lisibilité sur la disponibilité des enveloppes, des critères et des scores difficiles à manier et peu comparables entre dossiers</p>
<p>Je propose... 3 réponses</p>	<p>1/3 pour un meilleur appui politique : limiter le nombre de mandat pour élus locaux pour renouveler les gens, les copinages, les motivations, les idées. Pour tout de suite, élu référent (formé et outillé) LEADER pour chaque commune</p> <p>2/3 simplification de la procédure : des règles plus claires "premier arrivé premier servi" ou "enveloppe divisée par le nombre de porteurs, arrêté à telle date" ou "..." pour motiver davantage les porteurs de projet, simplification des critères</p>

IV.3 Des préconisations pour le Comité de programmation

Les prochaines élections municipales de mars 2020, rebattons les cartes du monde politique local, et avec eux les membres du collège public, qui seront en fonction des résultats et de la reconduite des différents mandats, à revoir. Il est également proposé, suite à la fusion des Communautés de communes du Guillestrois et du Queyras (qui ont encore deux sièges), de ne renouveler qu'un siège (chaque Communauté de communes ayant droit à 1 siège dans le collège public), et ainsi de proposer le siège libéré à la Chambre d'économie sociale et solidaire. Pour certains élus, il semble que la durée de la programmation de 6 ans est trop longue, qu'il faut sensibiliser les élus, leur préciser que cet engagement est pour la durée du mandat. En effet, les membres doivent être des portes paroles du LEADER, et être des personnes fédératrices, des personnes qui sont motivées, qui ont envie. Les

membres doivent être un relais pour le LEADER auprès du grand public qu'ils soient du collège public ou privé.

Les membres du comité ayant répondu, trouvent que les deux collèges sont bien représentatifs des milieux public et privé du territoire (8/9 répondants le pensent). Cependant des secteurs représentatifs au monde socio-économique semblent manquer selon les répondants, soit : des représentants du handicap, des saisonniers, des minima sociaux et des acteurs de la santé, touristiques, ainsi que des représentants de collectifs citoyens.

En 2020, les élections municipales seront prétextes à ces modifications de collèges. Pour le collège privé, une demande de réengagement des membres sera proposée ainsi qu'un appel à candidature pour les places libres.

De plus au niveau des procédures, il semble intéressant, que les membres du comité de programmation et du comité technique, puissent connaître l'état d'avancement des projets. En effet, des membres trouvent dommage de ne plus entendre parler des projets une fois le comité de programmation passé. Il semble donc important pour les acteurs du territoire, de savoir où en sont les projets, dans leur avancement. Notamment pour les élus ou résidents des Communes, il souhaiterait savoir où se passe le projet et leur devenir.

V. Porteurs de projet : typologie et avis de la démarche LEADER

V.1 Analyse du tableau de bord

a. Les porteurs de projet : une typologie des acteurs

Les porteurs de projet correspondent à cinq catégories de types de structures. Pour les catégories publiques, nous avons les collectivités territoriales, les chambres consulaires et les établissements ou organismes publics. Concernant les porteurs de projet du domaine privé, nous avons soit des entreprises, soit des associations loi 1901.

Les structures privées sont largement mieux représentées, avec 14 entreprises et 12 associations comme porteurs de projet. Pour le domaine public, les porteurs de projets correspondent à 3 collectivités, 2 chambres consulaires et 3 organismes publics (PETR, PNR du Queyras et Office de Tourisme), soit un total de 38 structures accompagnés (figure 18).

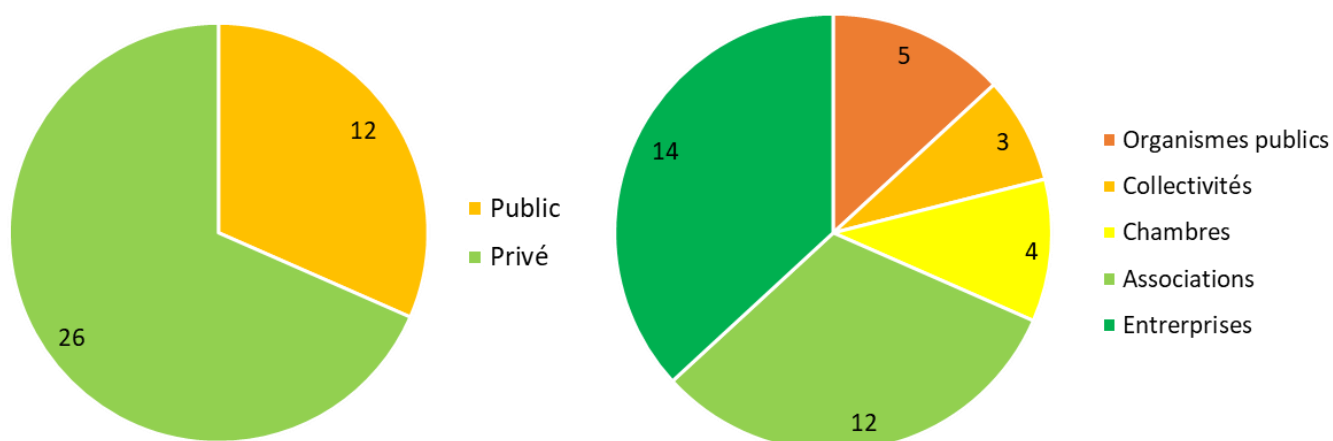


Figure 18 : Proportion des différents porteurs de projet

Lors de la réunion participative, il est question du fait d'aller chercher les acteurs publics, sachant que la stratégie est plus orientée sur le développement économique. De plus, pour certains techniciens de collectivités, il existe un décalage des projets qui répondaient à l'époque à la stratégie et qui aujourd'hui, suite au retard de mise en œuvre, ne sont plus opportuns. Ces décalages expliquent pour partie la faible mobilisation des acteurs publics au montage de projet.

b. Montant des aides financières allouées

Concernant les aides allouées aux porteurs de projet, nous pouvons voir que le montant des subventions moyen est de 41 179 €, avec 24 700 € via LEADER et le reste de Contre Partie Nationale (CPN) (figure 19). Le taux de financement des projets est réparti entre des taux de 20, 70, 80 et 90 %, en application de la réglementation. La majorité des projets est financé à 90 % (8/15).

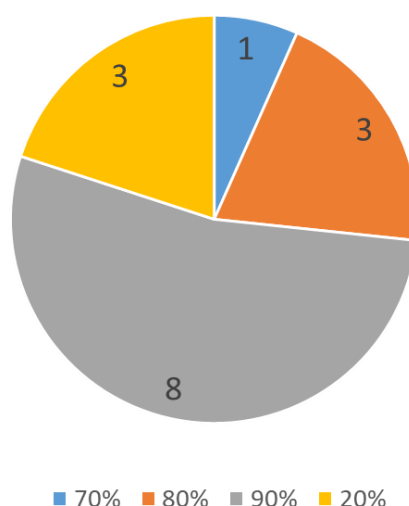


Figure 19 : Nombre de projet par taux de financement moyen des projets (part LEADER et CPN)

V.2 Etats des projets soutenus par l'équipe du GAL

L'équipe du GAL Pays du Grand Briançonnais suit 38 projets. Parmi ces derniers, 9 ont été abandonnés, 2 ont été rejetés pour dossier irrecevable, 2 rejetés pour avis défavorable à l'opportunité, ainsi que 1 projet qui n'a pas atteint la note minimale ; soit en tout 14 projets qui n'ont pas abouti. Les 24 autres projets sont composés de 15 projets programmés (dont 3 soldés), de 3 projets en attendant de

programmation et de 6 projets en cours d’instruction. Notons qu’actuellement 3 projets de plus sont en phase de dépôt de leur fiche projet (non représentés sur le graphique de la figure 20).

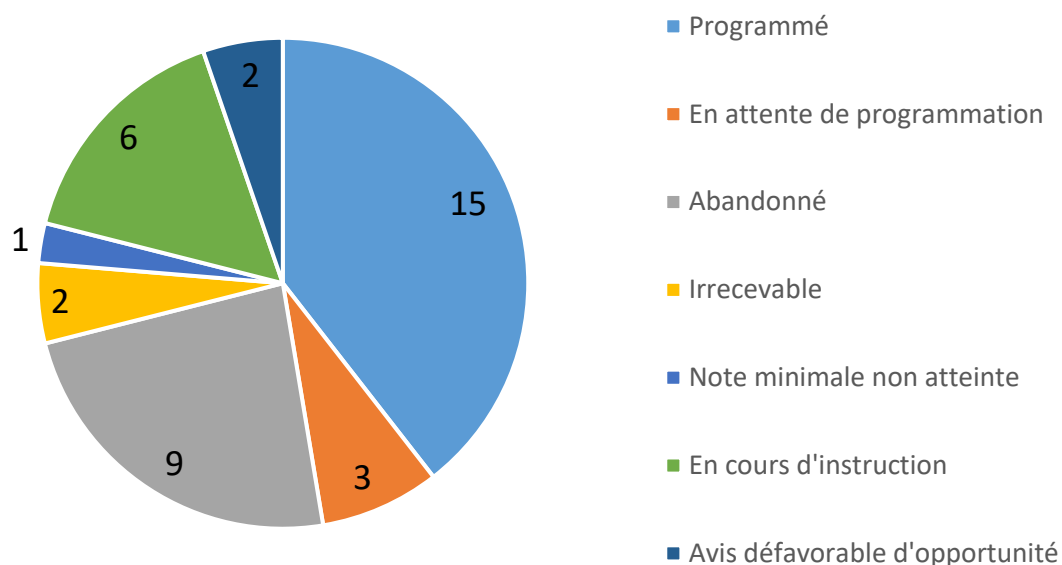


Figure 20 : Nombre de projets en fonction de l'état d'avancement des projets dans le circuit de gestion

Certains projets ont été accompagnés, mais n’ont pas passé la programmation. Ces abandons peuvent être dus à l’impossibilité d’avancer la trésorerie, ou par démotivation du porteur, par non atteinte de la note minimale ou à cause de dossier irrecevable (figure 20). Les projets en attente de passer en comité de co-financeur, qui comprend jusqu’à présent que la Région SUD et le GAL, souffre du délai de vote du financeur, relativement long ; en effet avec que quatre commissions annuelles la Région donne alors une temporalité plus importante au projet, retardant souvent le démarrage d’opération pour les porteurs de projet qui attendent la délibération régionale voir la convention LEADER pour engager toute action.

V.3 Résultats du questionnaire adressé aux porteurs de projet

a. Typologie des répondants au questionnaire

Un questionnaire a été envoyé aux 19 porteurs de projets qui se sont engagés dans la démarche LEADER. 16 de ces porteurs de projets ont répondu au questionnaire, certains ayant déjà soldé leur

projet, d'autres n'ayant pas fait leur demande de paiement. Les répondants sont représentatifs des différents types de porteurs de projet, comprenant les acteurs publics, les associations, les entreprises, ainsi que les chambres consulaires (figure 21).

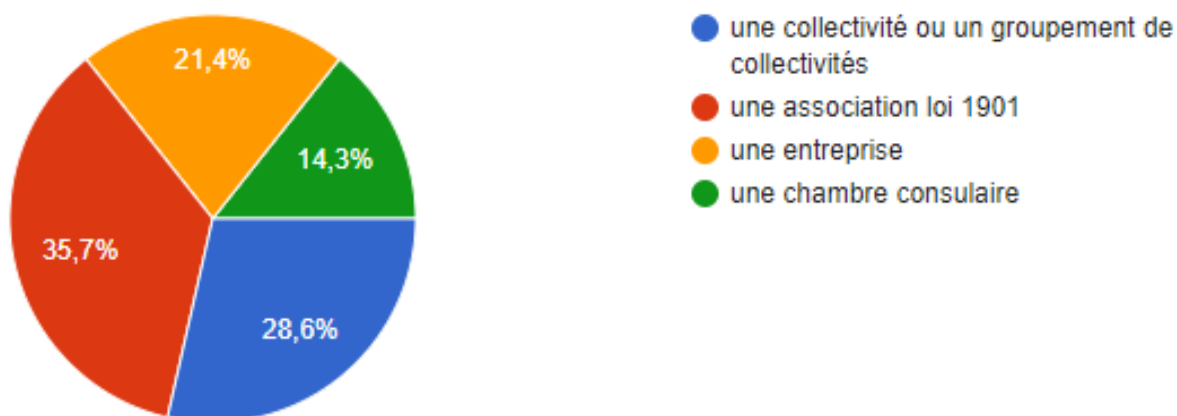


Figure 21 : Typologie des porteurs de projet ayant répondu

Il a ensuite été demandé aux entreprises et associations, dans le cadre du questionnaire, la taille de leurs effectifs salariés. Nous pouvons voir que les structures privées sont principalement des microentreprises, c'est-à-dire une entreprise dont l'effectif est inférieur à 10 personnes, selon la définition du Décret n° 2008-1354 du 18 décembre 2008 relatif aux critères permettant de déterminer la catégorie d'appartenance d'une entreprise pour les besoins de l'analyse statistique et économique. En effet 75 % du répondant ont une structure privée de moins de 5 salariés (figure 22).

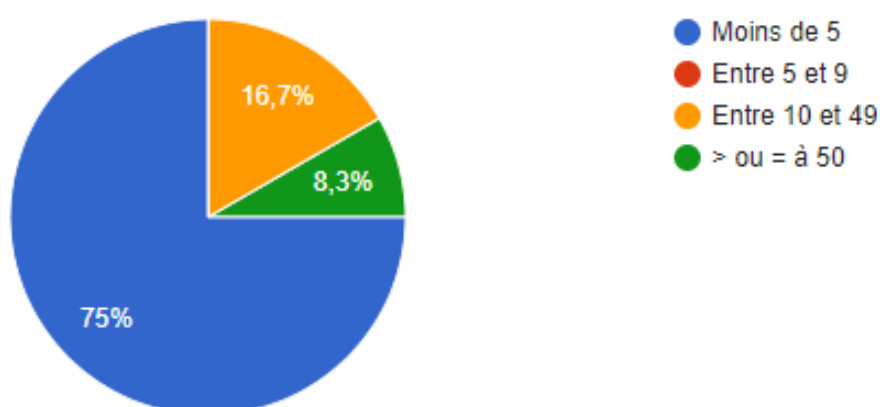


Figure 22 : Effectif salarié de structures privées

b. Apport de LEADER sur le territoire

Le financement des projets par LEADER a permis aux bénéficiaires ayant répondu au questionnaire de créer majoritairement une nouvelle activité dans un organisme déjà existant, en créant de la diversification, ainsi que d'embaucher de nouveaux salariés. Plus marginalement, cela a permis de créer une activité sur les périodes creuses du territoire et de créer une nouvelle structure (figure 23).

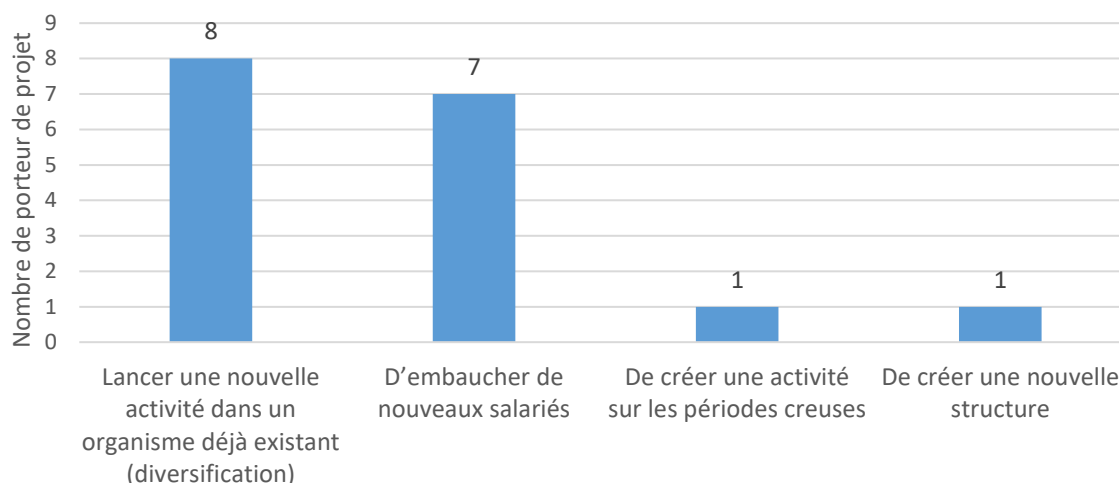


Figure 23 : Apport du financement LEADER pour le porteur de projet

De plus, nous pouvons voir que les projets proposés ciblent tous la tranche d'âge de population entre 26 et 60 ans (11/11 répondants). Cela répond alors à la stratégie du GAL qui est basé sur les actifs du territoire (figure 24). Tous les répondants mettent alors en place un projet contribuant à mieux vivre et travailler sur le territoire.

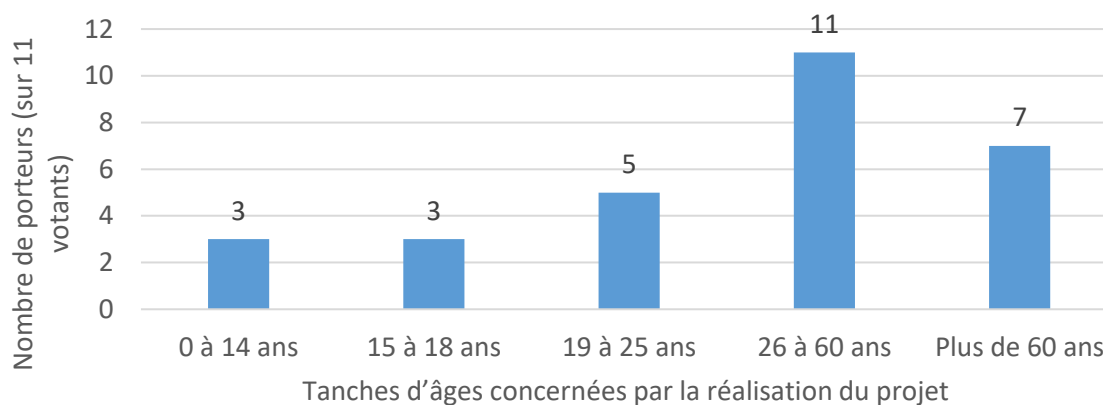


Figure 24 : Tranche d'âge ciblé par les projets financés par le LEADER

c. Avis du circuit de gestion par les porteurs

Durant l'été 2018, la gestionnaire du LEADER à mise en place une fiche d'accompagnement des porteurs de projet. C'est une synthèse permettant d'expliquer rapidement le fonctionnement du GAL et la vie d'un projet (figure 25). Elle est complétée par le guide du porteur de projet LEADER.

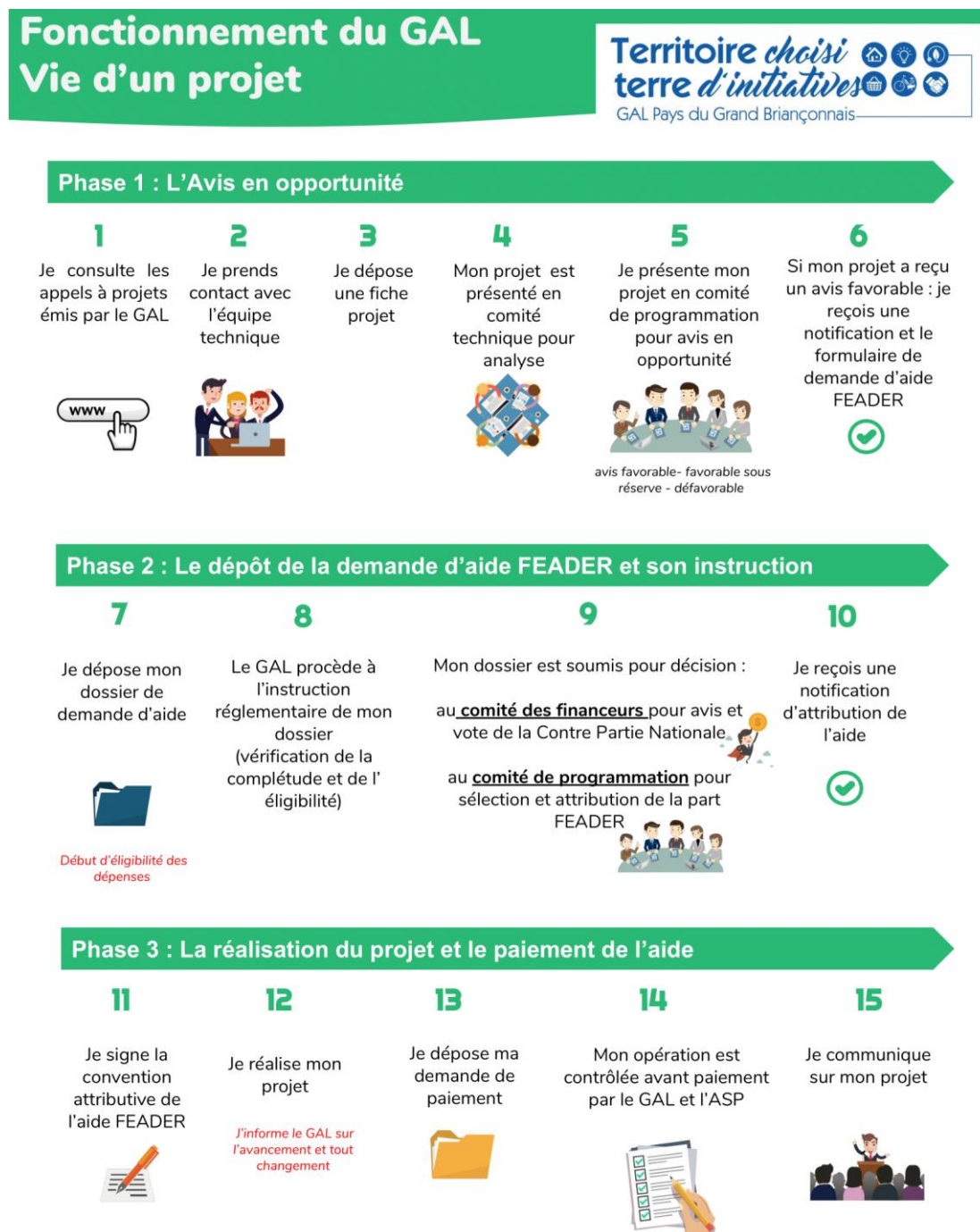


Figure 25 : Circuit de gestion d'un financement LEADER au sein du GAL Pays du Grand Briançonnais

Il a donc été demandé aux porteurs de projet de se positionner sur le point d'avancement de leur projet par rapport aux différentes étapes de la vie du projet proposées par l'équipe du GAL (figure 26). Ceci a permis de remémorer aux porteurs de projet le circuit de gestion du projet dans les procédures du GAL. Les projets sont alors majoritairement dans les phases 2 (dépôt, instruction et demande d'aide) et 3 (réalisation).

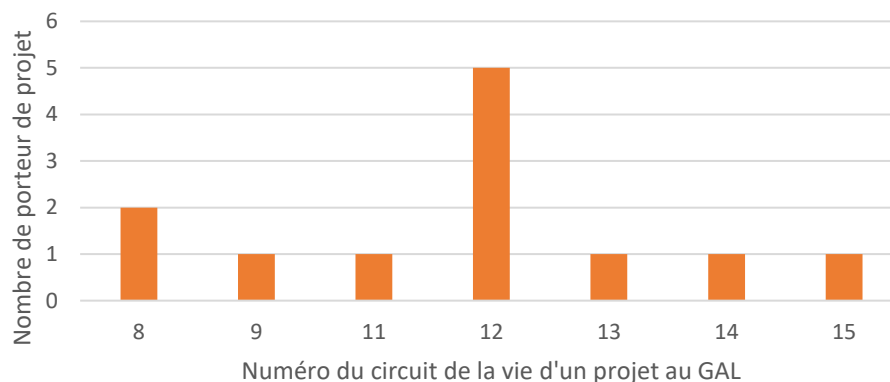


Figure 26 : Etat d'avancement des porteurs de projets dans le circuit de gestions (numéro des étapes)

Il a également été demandé aux porteurs de témoigner sur leur vécu vis à vis des différents délais qui ont jalonné la vie de leur projet. Le délai entre le dépôt de la fiche projet et l'avis d'opportunité semble avoir plutôt bien été vécu, par contre le délai entre l'avis d'opportunité et l'examen en programmation a été moins bien vécu, tout comme le délai de demande et de versement de l'acompte, qui lui ont moins bien été vécus (figure 27).

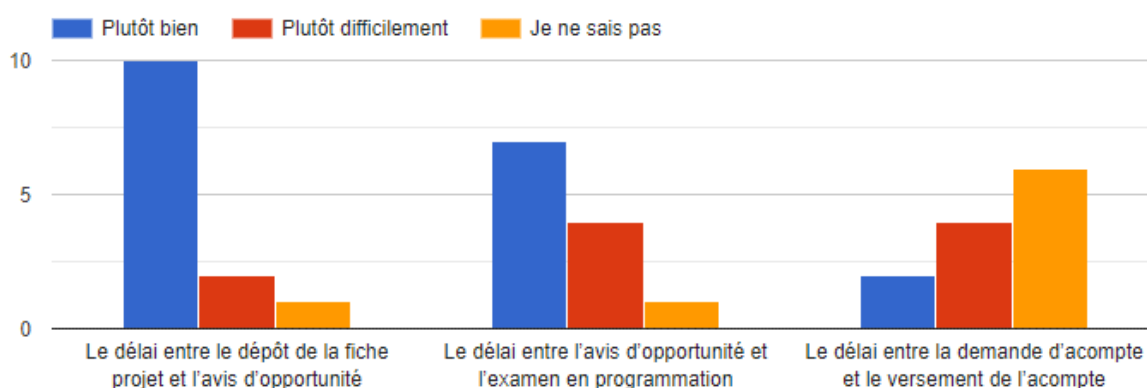


Figure 27 : Avis de perception sur le vécu des différentes étapes du circuit de gestion

d. Avis global sur la démarche

Pour répondre à la question évaluative n°3 portant sur « Le circuit de gestion permet-il de simplifier les procédures pour le bénéficiaire, de favoriser la programmation par les GAL et d'améliorer la qualité de la mise en œuvre de LEADER », au vu des remarques portées par les porteurs de projet (*tableau 5*), nous pouvons dire que le programme LEADER est une procédure lourde à mettre en place, et nécessite beaucoup de démarches longues et rigoureuses. De plus, la complexité des démarches, combinées à la liste trop longue des justificatifs à fournir, fait de LEADER un modèle de financement lourd voir pas assez compréhensif, selon les dires des acteurs. Des propositions techniques ressortent des porteurs de projets (*tableau 5*), notamment sur l'appui des collectivités pour la constitution d'un fond de roulement financier, pour permettre aux petites structures l'avance de trésorerie.

Cependant, la complexité de LEADER, n'étant pas du fait du GAL lui-même mais de l'exigence de l'Europe et de la Région, qui semble nécessaire. Cependant, la présence sur le territoire de l'équipe LEADER, composée de l'animatrice et de la gestionnaire permet un accompagnement complet, est longuement félicité dans les avis libres ou 100 % de ce qui est félicité est l'équipe (*tableau 5*).

Tableau 5 : Avis libres des porteurs de projets

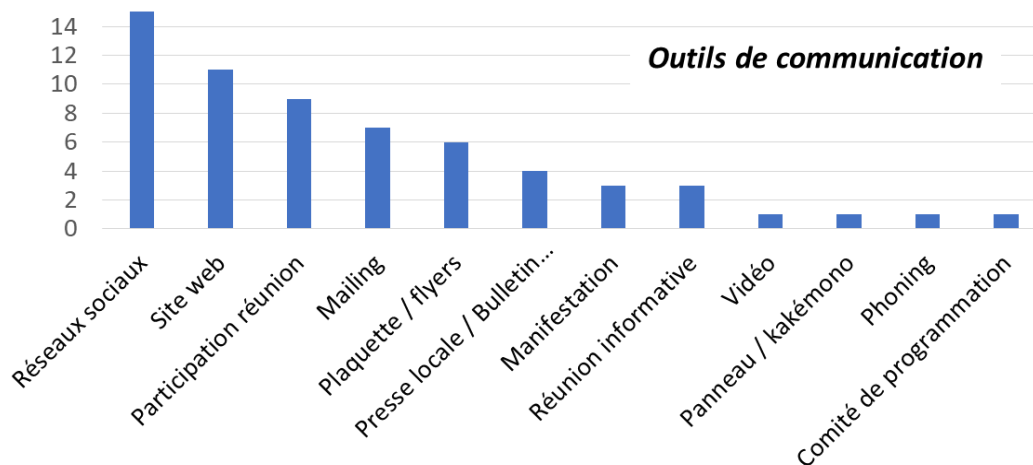
<p>Je félicite 7 réponses</p>	<p>7/7 l'équipe : l'accompagnement par les techniciens du GAL, très à l'écoute, qui facilite les démarches administratives. L'accueil, le soutien, la réactivité, la bienveillance et le professionnalisme de l'équipe du GAL</p>
<p>Je critique 6 réponses</p>	<p>5/6 complexité des démarches : longs délais de mise en œuvre, demandes administratives trop lourde, ou incompréhensive, les institutions qui sont lentes et demandent de multiples documents inutiles, la complexité des démarches et la liste trop longue des justificatifs à fournir 1/6 politique : l'attitude de certains élus lors de la présentation du projet en comité de programmation 1/6 manque de précision : Quelque fois, il a fallu aller à la pêche aux infos plus précises, ou redemander des précisions par la suite.</p>
<p>Je propose 5 réponses</p>	<p>5/5 propositions techniques : Possibilité de lancer l'action dès le 1er avis favorable du comité de programmation sans attendre la décision favorable du Conseil régional engendrant un nouveau au comité de programmation. Mettre en place une plateforme WEB, pour suivre les démarches en ligne (dépôt de document), mettre en place un formulaire à compléter avec uniquement les cases qui nous concernent. Des procédures moins encadrées, moins compliquées, basées sur la confiance pour accepter et accompagner plus de beaux projets De mettre en place une réflexion côté élus (ou décideurs) pour favoriser soit le dépôt de projets à plusieurs pour des petites structures (technicien payé par la collectivité) Constituer un fond de roulement financier pour aider les porteurs de projets sur la trésorerie.</p>

VI. Communication du programme

VI.1 Etat des lieux

L'équipe du GAL Pays du Grand Briançonnais, met en place des actions de communication en utilisant beaucoup d'outils allant des réseaux sociaux, du site web et de mailing pour les outils informatiques, à des plaquettes, des articles de presses locales et par le biais de bulletins municipaux pour des outils matériels. De plus, une communication par des interventions lors de réunions d'information et de réunions entre partenaires, permet de faire connaître le programme LEADER sur le territoire.

Lors de l'évaluation mi-parcours 57 actions de communication ont été recensées ayant pour cibles majoritairement le grand public (28 actions), des porteurs de projets publics ou privés (20 actions), ainsi que des partenaires institutionnels (8 actions), comme par exemple la conférence des mairies ou encore de la communication lors de comité de programmation (1 action). Ces communications portent principalement sur le programme LEADER et la stratégie du GAL (46 actions) et sur la réalisation du programme (11 actions) (figure 28).



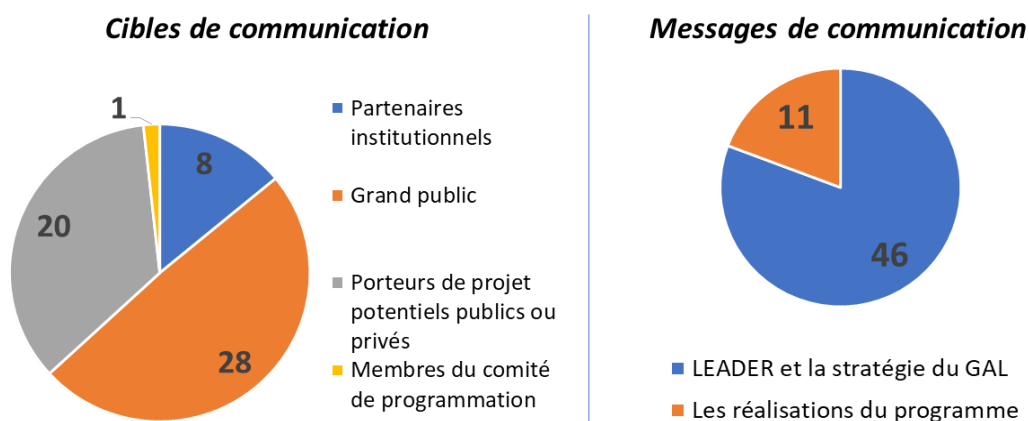


Figure 28 : Etat des lieux du plan de communication de la démarche LEADER

Pour la Présidente du GAL, la communication s’effectue principalement via le « bouche à oreille », puis via les actions de communication effectuées par l’équipe du GAL. Il faudrait pouvoir toucher un public plus large (en quantité et par diversité des cibles). De plus, LEADER est vu comme une démarche lourde, il semble important alors de communiquer sur ce qui a été fait, pour donner une bonne image du programme, et promouvoir son accessibilité pour tous.

VI.2 Communication pour la fin de programmation

Dans le questionnaire pour les répondants du comité de programmation, il a été demandé quel serait l’élément indispensable sur lequel se focaliser pour finaliser cette programmation LEADER jusqu’en 2022, dans les meilleures conditions, 5 personnes sur 9 parlent de communication : 4 utilise le terme communication et 1 le terme communiquer. Cette communication cible plusieurs buts :

- **Communication sur le programme LEADER** pour l’émergence de nouveaux projets, avec la mise en place de communication ciblée sur les axes pas assez développés (enveloppe disponible) et sur les acteurs potentiellement concernés,
- **Communication sur les projets phares** et projets récents réalisés,
- **Communication sur les projets en cours de réalisation**, pour les membres du GAL et pour le grand public.

La réunion participative révèle les mêmes messages.

Selon les participants, il faudrait communiquer les projets réalisés, mais également sur la stratégie et le programme LEADER. Les outils proposés sont notamment des articles de presse, conférence de presse, flyers, affiches, site internet. Pour les techniciens des EPCI présent, les outils devront

comprendre une communication plus simple, pour plus de vulgarisation, en mettant en avant des items plus généralistes, dans le but de faire un outil de première approche moins chargé et plus attractif. Pour le Président du PETR, il semble important de privilégier les multicanaux, car les habitants du territoire ne sollicitent pas les mêmes canaux de diffusion. Il ajoute que la population ne s'est pas encore approprié LEADER. Une communication tout public, mais également des événements pour célébrer les financements LEADER ou la fin d'un projet, permettraient aux populations de mieux connaître ce financement européen.

A la suite de la réunion sur l'évaluation mi-parcours, il est décidé de valoriser LEADER par une communication sur les projets aidés et d'avoir des témoignages des porteurs de projet. Une conférence de presse sur l'évaluation et sur les projets réalisés à la rentrée peut être organisée en septembre. Cela permettra de communiquer sur les réalisations financées grâce au programme, mais aussi d'indiquer que LEADER a encore une enveloppe financière mobilisable. Pour le Président du PETR, il semble également important de communiquer sur la réalisation des projets en lui-même (construction de locaux, réalisation des outils de communications, etc.), ainsi que sur l'obtention du financement par le porteur de projet, avec par exemple une remise de chèque aux porteurs de projet lors de l'attribution du financement, ou une inauguration lorsque le projet est soldé.

VII. La mise en réseaux des acteurs

VII.1 La mise en réseaux vue par les porteurs de projet

Les 13 répondants aux questionnaires sur les porteurs de projets, ont répondu pour 6/13 ne pas être d'accord sur l'affirmation que le « LEADER m'a permis de rencontrer de nouveaux partenaires potentiels », contre 4/13 qui sont plutôt d'accord avec cette affirmation. Pour « LEADER m'a permis d'intégrer des réseaux que je ne connaissais pas », 4 répondants sont d'accord avec cette affirmation contre 7/13 qui ne sont pas d'accord.

En parallèle, d'après le tableau de bord de l'équipe technique du GAL, 219 / 366 des actions d'animations visent à faire émerger un réseau (figure 29).

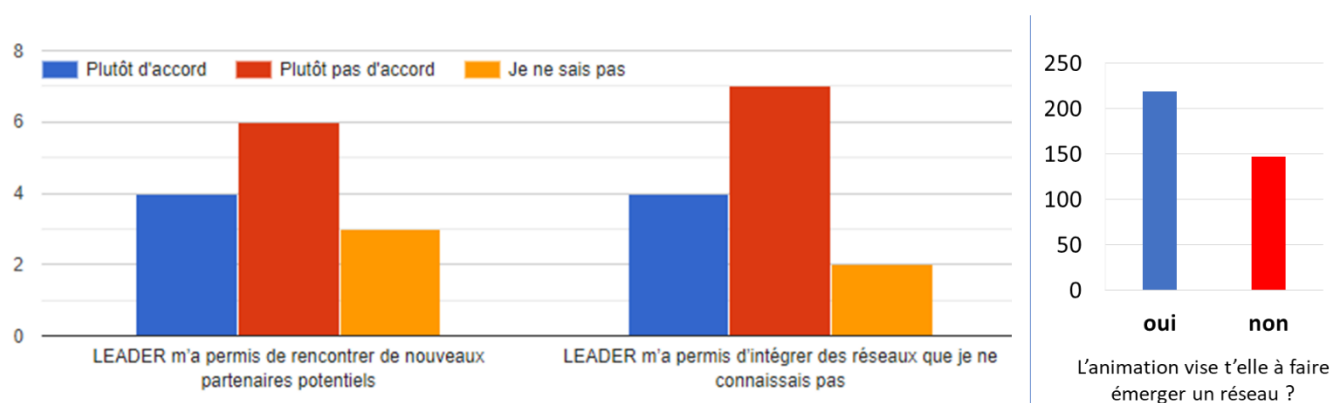


Figure 29 : Résultats de la mise en réseaux par le programme LEADER (Réponses au questionnaire pour les deux premières affirmations et analyse du tableau de bord pour l'animation)

Ces informations ne permettent donc pas une réelle analyse critique.

Une majeure partie des porteurs de projet ont répondu ne pas avoir rencontré de nouveaux partenaires ou intégré des réseaux durant la mise en œuvre de leur projet. Toutefois les rencontres ont peut-être eu lieu lors de la définition du projet. De plus, pour prétendre au programme LEADER, certains acteurs se sont rapprochés pour définir ensemble une opération.

Il est possible aussi que le réseau intégré ne soit pas sur le territoire ou qu'il soit créé après la mise en œuvre du projet ou bien encore qu'il n'y ait pas de regroupement possible selon la thématique du projet.

La mise en place de réseaux se heurte aussi aux contextes locaux, ainsi qu'au monde socio-économique dans lequel le programme évolue. Peu de filières sont développées et il semble difficile de mettre en réseaux des acteurs d'une seule filière. Enfin les projets soutenus actuellement par LEADER portent majoritairement sur la fiche action 6 où le partenariat n'a pas forcément lieu d'être pour un investissement matériel ou il se crée en amont du projet.

Ces résultats sont alors à prendre avec précautions, même s'il semble important de prendre en compte que les réseaux d'acteurs doivent avoir une meilleure considération pour la suite de la programmation. Durant la réunion participative, il a été demandé aux participants : « Comment définiriez-vous la mise en réseaux des acteurs ? », Ainsi que de répondre à **qui** mettre en réseaux, **pourquoi** et **comment**.

VII.2 Mise en réseaux une question de définition(s)

Il a été demandé de définir ce qu'est un « réseau d'acteurs » auprès des participants à la réunion. Car comme toutes actions, si les définitions divergent, les actions et les attentes ne sont pas les mêmes. Il en ressort qu'un réseau d'acteurs peut être défini comme un comité technique, un réseau informel, c'est savoir vers qui aller, des contacts que l'on peut regrouper et recroiser. C'est aussi pour un porteur de projet, tous les acteurs qui vont l'aider à monter une opération. Le réseau ou les réseaux sont également définis par une complémentarité des compétences et du matériel, on parle notamment de mutualisation. Le réseau est défini comme un endroit où l'on rentre quelque part et si on ne peut pas m'apporter ce que je souhaite, on m'oriente vers une personne compétente. Il est également dit que la meilleure communication passe par le réseau, le réseau est donc vu comme un outil de diffusion d'information. Des personnes de secteurs différents peuvent être un réseau. Finalement, la définition qui semble convaincre les participants c'est que le réseau d'acteurs est un prisme, qui permet à un acteur d'être en contact avec d'autres.

Cette définition collective semble alors bien loin de la définition apportée dans le cadre commun d'évaluation, qui définit la *notion de « réseau » comme l'ensemble des membres d'un projet soutenu par LEADER ayant une « dimension collective » c'est-à-dire un projet pour lequel plusieurs acteurs partagent la décision. Le projet peut être porté par le réseau ou avoir vocation à l'initier.*

Cette définition donne alors un cadre surement beaucoup trop restreint à la notion de réseau, car le réseau ne peut se limiter au LEADER, ni même au montage de projet collectif. En effet, le réseau est finalement un tissu d'acteurs économiques, institutionnels et politiques. L'équipe LEADER du GAL du

Grand Briançonnais, créer alors du réseau, plus dans le sens de la définition collective. En effet, l'animatrice est une porte d'entrée, qui renvoie vers d'autres financeurs ou partenaires un porteur de projet qui n'entre pas dans la stratégie du GAL, ou qui a besoin d'aide technique pour le montage de son projet. L'animatrice renvoi en effet systématiquement vers les chambres consulaires les entrepreneurs et certaines associations. Dans le cadre de la coopération, l'animatrice du GAL, permet également de par sa connaissance du territoire de voir les partenaires potentiels.

C'est dans ce cadre que le programme LEADER semble le plus que pertinent, car via dans la connaissance du territoire et de ses acteurs, les équipes techniques mettent en lien les acteurs. Cette mise en réseau existe également dans la mise en place des comités de programmation et technique, qui réunis les acteurs du territoire. Et lors des comités, il est souvent demandé aux porteurs de projet avec quels acteurs ils sont en réseau.

Pour répondre à la question évaluative 2 portant sur « en quoi les moyens spécifiques dédiés à LEADER permettent de développer des réseaux d'acteurs de qualité sur le territoire ? », nous pouvons dire que LEADER est un faiseur de liens. Cependant, il sera plus pertinent d'attendre la fin du programme, car à l'heure actuelle seulement trois projets sont soldés. Pour l'instant nous pouvons dire que sur ces projets soldés, LEADER a permis une mise en réseau d'acteurs. En effet, pour le Groupement pastoral Val d'Isoard qui a acquis une machine à traire mobile a initié une mutualisation de l'équipement. L'autre projet soldé a permis à l'association La Pause Paysanne, de communiquer et de valoriser leur démarche de regroupement de producteurs pour créer un point de vente collectif de leurs productions.

Il semble tout de même délicat de juger de la qualité du réseau, car chaque réseau dépend du pourquoi il existe et du point de convergence des acteurs. Il semblera plus pertinent de parler de la fonctionnalité du réseau. Pour ce faire il semble intéressant d'avoir un état des lieux du réseau d'acteurs avant et après financement LEADER.

VII.3 Une mise en réseau via le PETR

Le GAL du Pays du Grand Briançonnais est porté par le PETR qui supporte également d'autres programmes (ex : CEE, TEPCV, etc), ainsi qu'un Contrat de Transition Ecologique Solidaire (CTES). Dans le cadre de ce contrat, un emploi portant sur la concertation a été pourvu au printemps 2019. L'agent met en place le fonctionnement du Club Climat et Transition, organe de concertation citoyenne du

PETR créé en novembre 2018. Ce club climat est ouvert à tous les citoyens, et leur permet de venir s'informer sur les projets en cours sur les territoires, de communiquer sur ces mêmes projets et éventuellement de les enrichir grâce à leurs expériences et à leurs réseaux.

Le club climat et transitions animé par le PETR, semble alors pouvoir être un outil d'animation de réseau autour des thématiques de transition. En effet, il semble pertinent de renvoyer les porteurs de projet vers ce club, pour que ces acteurs puissent partager leurs projets et faire émerger des solutions collectives, notamment dans l'économie circulaire.

De plus, comme le souligne la Présidente du GAL, le PETR travaille sur d'autres thématiques, que sont l'autonomie alimentaire, l'énergie et l'économie circulaire. Les autres agents du PETR peuvent également mettre en réseaux des porteurs de projet, notamment par le Contrat de Transition Ecologique et Solidaires, pour renvoyer vers le LEADER les porteurs de projet qui entre dans la stratégie.

VIII. Synthèse des recommandations

Cette partie synthétise les recommandations retenues (tableau 6), pour viser une meilleure performance durant la deuxième partie de la programmation LEADER 2014-2020.

Tableau 6 : Synthèse des recommandations

Thématiques	Recommandations
Comité de programmation	<ul style="list-style-type: none">→ changer le collège public et privé lors des élections municipales→ lancer des candidatures pour la composition du collège privé, pour restructurer en intégrant les secteurs de la santé, du tourisme et des collectifs de citoyens, en fonction des candidatures→ inclure des représentants de l'économie sociale et solidaire→ faire une séance de formation et de sensibilisation lors de la recomposition des collèges pour sensibiliser les membres à la démarche LEADER pour en faire des portes voix
Communication	<ul style="list-style-type: none">→ mettre en place une communication de première approche plus accessible→ communiquer sur la stratégie, sur les réalisations et sur les projets en cours→ rendre via la communication le programme LEADER plus accessible aux porteurs de projet difficilement accessible et non présent dans le réseau→ mettre en place une communication multi canaux (presse, réseaux sociaux)→ mettre en place une communication interne au GAL pour que les membres du comité de programmation puissent savoir l'état d'avancement des projets
Mise en réseaux	<ul style="list-style-type: none">→ utiliser les autres agents du PETR pour faire développer les réseaux d'acteur, notamment via le CTES et le poste de concertation citoyenne, les clubs climats et transition

Les problèmes soulevés ne sont pas insurmontables ; aussi une rigueur certaine dans le circuit de gestion et une communication adaptée au fil de la mise en œuvre de projets constituent de réelles garanties. Les préconisations majeures sont d'accentuer la communication, tous canaux pour le grand public, et de recomposer le comité de programmation suite aux élections municipales de 2020. L'idée étant d'avoir un maximum d'acteurs mobilisés pour la suite du programme mais aussi en vue d'une éventuelle candidature à LEADER 2021 – 2027.

Conclusion

La stratégie du GAL Pays du Grand Briançonnais et sa volonté de subventionner de petits projets principalement inférieurs à 100 000 €, répond à son objectif global qui est d'**ancrer durablement les actifs qui ont fait du territoire leur choix de vie**. En effet, pour une partie des subventions apportées, il est considéré qu'il y a un certain saupoudrage financé sur plusieurs initiatives. Ajouté à la diversité des porteurs de projet soutenus, le programme contribue déjà à l'ancrage des actifs dans le territoire. La stratégie permet alors dans ces axes d'**Agir** pour des conditions de vie et d'installation plus accessible, de **Soutenir** l'esprit d'initiative et d'entreprise, et de **Cultiver** au quotidien les valeurs fédératrices et le lien au territoire, en plus de la coopération. C'est dans cet esprit que les leviers d'actions choisis visent à nourrir trois besoins fondamentaux pour l'ancrage durable de ces actifs et de leur famille, comprenant le besoin de commodités primaires (objectif stratégique "Agir pour des conditions de vie et d'installation accessibles), le besoin de réalisation (objectif stratégique "Soutenir l'initiative et l'esprit d'entreprise") et le besoin d'appartenance (objectif stratégique "Cultiver au quotidien les valeurs fédératrices et le lien au territoire").

L'autorité de gestion, ayant mis en place le système d'organisme intermédiaire, en déléguant le service Instructeur aux GAL, permet alors une Europe de proximité, ou une Europe proche des territoires de par la présence de deux agents. Cette équipe est par ailleurs largement félicitée pour l'accompagnement des porteurs de projet sur le montage et le suivi des dossiers. Davantage de communication est attendue, en particulier sur les premières opérations maintenant réalisées, afin d'illustrer les types de projets pour lesquels le programme LEADER peut intervenir.

LEADER et son fonctionnement en région, c'est une « Europe de proximité », comme l'a souligné Elvira BAKKER, de la DG Agriculture de la Commission européenne, en charge du développement rural, lors de la réunion technique FEADER du lundi 08 Juillet à Marseille. Madame BAKKER souligne que de par la structuration des procédures LEADER via les GAL, comme organisme intermédiaire, propose alors aux territoires d'« être les maîtres de votre petite maison ». C'est peut-être cela qu'il semble important de souligner dans cette conclusion : Les équipes du GAL sont le gage de la réussite du programme de par leur ancrage territorial, qui reste encore l'un des derniers programmes européens proche des territoires, et non centralisé dans les grandes métropoles, bien loin des préoccupations des territoires ruraux. Ces équipes sont la charnière du programme entre les besoins du territoire et les enjeux régionaux et européens.

Annexe :

Compte rendu de la réunion de concertation



REUNION DE CONCERTATION EVALUTION MI PARCOURS LEADER

Auteur : Olivier COURBON, GAL Pays Grand Briançonnais

Date : 01/08/2019

Lieu : Communauté de communes du Guillestrois et du Queyras à Guillestre

PARTICIPANTS :

Présent(e)s :

ALYRE Martine – Présidente GAL Pays du Grand Briançonnais – PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras

ANDRES Claire – Membre privé / GAL Comité de programmation

HOFFMANN Jean-Paul – Membre public / GAL Comité de programmation - PNR du Queyras

KHALIFA Daphné – PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras

TIOLLIER Lucie – Chambre d'Agriculture

RONDEPIERRE Magali – CC du Briançonnais

DAVIN Stéphanie – CC du Pays des Ecrins

TUILLIERE Emmanuelle – CC du Guillestrois et du Queyras

GENTILI Robert – Région PACA / Service Biodiversité, Parcs et Territoires Ruraux

BONJOUR Aline – GAL Pays du Grand Briançonnais

MACLE Caroline – GAL Pays du Grand Briançonnais

COURBON Olivier – GAL Pays du Grand Briançonnais

Excusé(e)s : Mesdames Pionetti, Bayard, Diter, Fantoni et Messieurs Leroy, Rousseau, Chazaud, Goyet.

Mot d'accueil par Madame Martine ALYRE, Présidente du GAL



Plan d'Appui Intercommunal et Rural de Briançonnais, des Ecrins,
du Guillestrois et du Queyras
Maire à l'honneur de l'événement : OLIVIER COURBON
www.gal-pays-grand-brianconnais.fr
www.leaderpaysgrandbrianconnais.fr
0033 4 78 00 00 00



PROGRAMME LEADER

Après une brève présentation de l'historique du LEADER et des quatre programmations ayant eu lieu sur le territoire, portées par différents acteurs (PNR Queyras, PN Ecrins, Pays du Grand Briançonnais, PÉTR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras), le programme en cours a été représenté. La stratégie portant sur le maintien des actifs est rappelée, ainsi que ses trois objectifs stratégiques et les dix fiches actions.

Il est précisé comment l'évaluation est menée, sur une durée de 2 mois, avec un protocole évaluatif condensé et participatif. Il est également présenté les outils évalués, tels que la maquette financière et le tableau de bord.

M Robert GENTILI demande si le tableau de bord est un outil interne à l'équipe technique du GAL ou s'il est national. Le tableau de bord de suivi des activités LEADER a été élaboré par le réseau rural régional, les GAL et l'autorité de gestion en début de programmation. Des informations peuvent ainsi être collectées homogènement au niveau régional. Chaque GAL a pu toutefois adapter l'outil à son fonctionnement en interne.

ETAT AVANCEMENT DU LEADER

Des interrogations émergent sur le risque de non consommation des enveloppes avant la fin de programmation. LEADER 2014 - 2020 est mis en oeuvre effectivement par le GAL de 2017 à 2023. De plus, un report des dates de fin de programmation et de remontée des demandes de paiement vient d'être acté, laissant jusqu'à début 2022, la possibilité au comité de retenir des projets. Ces derniers devront être réalisés dans l'année qui suit et faire la demande de paiement de la subvention au printemps 2023.

Il est indiqué également que la fiche action 9 (coopération) vient d'ouvrir en février 2019, elle mobilise une importante enveloppe financière et plusieurs projets de coopération sont attendus.

Enfin, il est précisé que certains plafonds de dépenses éligibles ont été rehaussés pour trois fiches actions ; il serait donc possible de recevoir des projets plus importants en terme financier.

Les élus présents nous disent que le programme LEADER, semble avoir souffert du début de programmation. En effet, les acteurs présents, nous parle de discours entendu durant le début de la programmation, parlant de : « LEADER ne sert à rien », « pas d'argent ». Cela étant du fait, du retard du logiciel OSIRIS, ainsi que du décalage au début de la programmation.

LES PORTEURS DE PROJETS

Les différents types de porteurs de projets sont présentés, ainsi que l'état d'avancement des opérations soutenues. Certains projets ont été accompagnés, mais n'ont pas passé la programmation. Des abandons peuvent-être dus à la non possibilité d'avancer la trésorerie, ou par démotivation du porteur, par non atteinte de la note minimale ou à cause d'un dossier irrecevable.

Pour les porteurs publics, Mme Martine ALYRE précise qu'il est difficile pour un projet public de s'imbriquer dans la procédure leader, en effet les délais des marchés publics sont souvent incompatibles avec les délais de demande de subvention LEADER.



Maison Régionale Intercommunale et Réseau du Briançonnais, des Ecrins,
des Guillestrois et du Queyras
Maison 9 Rue de l'École 05200 VILLARD-ST-PANCRASSE
www.paysgrandbriannonais.fr
www.levillageintercommunal.fr
0911 200 062 881 000 12



Il est rappelé que d'autres programmes peuvent financer des projets qui pouvant également emmagasiner sur LEADER, notamment sur la fiche action sur les économies d'énergie et la mobilité.

M Robert GENTILU questionne sur le fait d'aller chercher les acteurs publics, sachant que la stratégie étant plus orientée développement économique. Mme Magali RONDEPIERRE explique connaître un décalage des projets qui répondaient à l'époque à la stratégie mais qui aujourd'hui ne sont plus aussi opportuns suite au retard de mise en œuvre.

Mme Stéphanie DAVIN soulève le problème pour les collectivités de ne plus pouvoir faire financer par la Région le temps agent. Il est précisé que le temps agent est financé que si le projet ne répond pas aux compétences régaliennes de la structure publique, avec des emplois pérennes.

Il faudrait analyser par fiche action le(s) type(s) de porteur(s) de projet aller solliciter en priorité.

COMITE DE PROGRAMMATION

Les élus présents rappellent que les membres publics sont désignés en qualité par les Conseils communautaires. La composition du collège public est reprécisée par Mme Caroline MACLE. Elle propose, qu'à la suite des prochaines élections municipales, de voir si un ou deux sièges sera dédié à la CC du Guillemois et du Queyras, et que dans le cas où un seul sera pourvu, le deuxième pourrait être proposé à la chambre consulaire d'économie sociale et solidaire.

Mme Emmanuelle TUILIERE, précise que les techniciens conseillent sur la personne qui va siéger. M Jean-Paul HOFFMANN ajoute que s'engager pour 6 ans est long. Il faut donc sensibiliser les élus et leur préciser que cet engagement est pour la durée du programme. Martine ALYRE précise qu'il faut du temps pour bien s'investir.

M Olivier COURBON précise que les membres doivent être des portes paroles du LEADER, et être des personnes fédératrices, des personnes qui sont motivées, qui ont envie. Les membres doivent être un relais pour le LEADER auprès du grand public et des élus. Martine ALYRE, parle d'un retard de programmation, qui a influencé le manque d'engouement pour les personnes publiques, il faut alors faire une meilleure communication et information.

Dans le collège privé les secteurs professionnels de la santé, du social et du tourisme semblent être oubliés. MACLE Caroline, reprécise la sélection des membres : critère géographique, égalité des genres, tranche d'âge et domaine d'activité. M Jean-Paul HOFFMANN propose de convier l'union patronale comme candidat potentiel au collège privé.

Il est donc proposé qu'à l'issue des élections municipale de 2020, de renouveler les collèges, selon les nouvelles délégations pour le collège public, et via un appel à candidature pour les sept sièges du collège privé (non compris les trois sièges du conseil de développement).

COMMUNICATION & ANIMATION

Des précisions sont demandées sur la nature des actions de communication recensées. Ce sont tous les rendez-vous, accompagnements, participation à des réunions et leur organisation qui sont justifiés par



Plan d'Organisation Intercommunale et Réseau de Bénévoles, des Femmes,
des Entrepreneurs et du Jeunes
Mairie 9 Rue de l'École 05200 VILLARD-ST-PANCRACE
www.terroiraggrandisensarvies.fr
www.duvalcoffeins.com
0917 20 01 83 00 12

l'édition d'une note, d'un compte rendu, de l'ouverture d'un dossier..., ainsi que toutes les actions de promotion et les relations avec les porteurs de projet.

Mme Martine ALYRE, précise que le GAL doit davantage communiquer pour expliquer en amont de la définition avancée des projets ce que le programme soutient plutôt que d'essayer à faire rentrer les actions dans les cases.

Mme Claire ANDRES souligne l'importance de l'accompagnement de LEADER en particulier pour les petites entreprises. Il ne faut pas hésiter à communiquer sur ce soutien de l'équipe technique qui peut inciter des porteurs de projet à se lancer dans la demande de subvention.

Elle précise également la nécessité d'apporter un maximum de subventions sur notre territoire mais que pour autant, il ne faudra pas accepter n'importe quel projet, même dans l'urgence.

Plusieurs personnes présentes parlent de valoriser le programme LEADER en communiquant sur les projets aidés, pour faire des témoignages. Mme Daphné KHALIFA propose d'organiser une conférence de presse sur l'évaluation et sur les projets réalisés à la rentrée. M Robert GENTILI mets un point d'attention sur l'effet pervers de la communication ; tous les porteurs ne peuvent pas répondre aux critères de LEADER, il ne faut pas donner de faux espoirs.

Les messages à faire passer pour communiquer pendant la suite de la programmation sont alors une communication sur les projets réalisés, mais également sur la stratégie LEADER. Les outils proposés sont : Articles de presse, conférence de presse, flyers, affiches, site internet. Ces outils devront offrir une communication plus simple en vulgarisant certains supports via des mots-clés, des items plus généralistes, dans le but de faire un outil de première approche.

MISE EN RESEAUX DES ACTEURS

Il a été demandé aux participants de définir ce qu'est un « réseau d'acteurs ». Pour les membres c'est un : comité technique, le réseau est informel, tester l'idée, c'est de savoir vers qui aller, des contacts que l'on peut regrouper et recroiser. C'est aussi pour un porteur de projet, tous les acteurs qui vont l'aider à monter son projet. Le réseau ou les réseaux sont également définis par une complémentarité des compétences et du matériel, on parle notamment de mutualisation. Le réseau est défini comme « un endroit où l'on rentre et si l'on ne peut pas m'apporter ce que je souhaite, on m'oriente vers une personne compétente ». Des personnes de secteurs différents peuvent être un réseau.

M Olivier COURBON propose l'idée d'un prisme avec un acteur qui se met en réseau avec d'autres. Il est également dit que la meilleure communication passe par le réseau.

Au vu des résultats du questionnaire sur la mise en réseau vu par les porteurs de projet, nous pouvons nous demander si les porteurs ont un besoin de mise en réseau. En effet, pour les porteurs publics, la mise en réseau d'acteurs publics est déjà faite, et pour des projets individuels d'entreprise, à quoi servirait cette mise en réseaux.

Dependant, pour mettre en réseaux les acteurs, il est proposé d'utiliser l'annuaire des projets et le Club Climat du PETR. LEADER est un outil territorial, en effet lors des comités techniques, il est demandé avec qui le porteur travaille et avec qui il a déjà eu des contacts.



Plan d'Organisation Inter-acteurs et Réseau des Bénéficiaires, des Acteurs,
des Entrepreneurs et des Jeunes
Mairie 9 Rue de l'École 05200 VILLARD-DE-BLANZAC
www.territoiregrandbriancon.fr
www.observatoireterritoire.com
091 2 00 001 001 000 02



La mise en réseau, semble alors utile si le porteur le demande.

QUESTION

M Robert GENTILI remarque qu'il aurait été opportun d'analyser la correspondance de projets par rapport à la stratégie. M Olivier COURBON précise qu'au vu du faible nombre de projets soldés, l'analyse n'est possible que sur les indicateurs de réalisation ; il n'est pas possible de faire l'analyse avec des indicateurs de résultats, qui ne montreraient que le lien avec la stratégie et encore moins si les projets ne sont pas achevés.

SUITE DE L'EVALUATION

Mmes Daphné KHALIFA et Caroline MACLE précisent que l'évaluation sera consultable sur le site internet du Pays une fois terminée. Un rendu sera également fait lors des prochains comités de programmation et technique.



Mairie d'Espalion (Lot) et Région de Briangonnais, etc (L'ADP)
En partenariat avec le Département
Mairie 9 Rue de l'École CS200 41140-07 BRANÇONNAN
www.briangonnais.fr
0967 230 021 001 020 12



Tables des figures et des tableaux

- Figure 5 : Structures ayant portés les différentes programmations sur le territoire
 - Figure 6 : Stratégie du GAL Pays du Grand Briançonnais
 - Figure 7 : Circuit du protocole d'évaluation (sur 2 mois)
 - Figure 4 : Maquette financière sous- mesure 19.2
 - Figure 5 : Maquette financière sous- mesure 19.3
 - Figure 6 : Maquette financière sous- mesure 19.2 au 31/08/19
 - Figure 7 : Maquette financière sous- mesure 19.3 au 31/08/19
 - Figure 8 : Synthèse de l'évolution de la maquette financière sous-mesures 19.2 et 19.3
 - Figure 9 : Etat de consommation de l'enveloppe globale LEADER
 - Figure 10 : Evolution des enveloppes après transfert
 - Figure 11 : Taux de consommation des enveloppes avant et après transferts
 - Figure 12 : Programmation par fiches action
 - Figure 13 : Fréquence des échanges entre l'équipe LEADER et le porteur de projet
 - Figure 14 : Taux de présence moyen des membres du Comité de programmation
 - Figure 85 : Participation aux questionnaires des membres des collègues
 - Figure 16 : Nombre de participations au Comité de Programmation pour les répondants
 - Figure 17 : Nombre de réponses par valeurs ajoutées proposés pour l'association Privé-Public
 - Figure 18 : Proportion des différents porteurs de projet
 - Figure 19 : Nombre de projet par taux de financement moyen des projets (part LEADER et CPN)
 - Figure 20 : Nombre de projets en fonction de l'état d'avancement des projets dans le circuit de gestion
 - Figure 21 : Typologie des porteurs de projet ayant répondu
 - Figure 22 : Effectif salarié de structures privées
 - Figure 23 : Apport du financement LEADER pour le porteur de projet
 - Figure 24 : Tranche d'âge ciblé par les projets financés par le LEADER
 - Figure 25 : Circuit de gestion d'un financement LEADER au sein du GAL Pays du Grand Briançonnais
 - Figure 26 : Etat d'avancement des porteurs de projets dans le circuit de gestions (numéro des étapes)
 - Figure 27 : Avis de perception sur le vécu des différentes étapes du circuit de gestion
 - Figure 28 : Etat des lieux du plan de communication de la démarche LEADER
 - Figure 29 : Résultats de la mise en réseaux par le programme LEADER (Réponses au questionnaire pour les deux premières affirmations et analyse du tableau de bord pour l'animation)
-
- Tableau 7 : Tableaux des indicateurs de réalisations des Fiches actions
 - Tableau 8 : Evolution des équivalents temps pleins pour le programme LEADER
 - Tableau 9 : Occurrences des mots utilisé sur les spécificités relatives aux collègues
 - Tableau 10 : Avis libre pour les membres du comité de programmation
 - Tableau 11 : Avis libres des porteurs de projets